

# OPTIONS



**JUSTICE  
DES MINEURS  
RETOURS DE VÉCUS**

Pages 46 à 48

**AGIRC-ARRCO**  
Fusion et  
conséquences

Page 28

Mutations  
et réformes  
territoriales sont  
lourdes de défis  
majeurs. Comment  
le syndicalisme  
peut-il les relever?  
Pages 16 à 27

**La Cgt...  
Des territoires...**



J'ai le pouvoir  
de profiter  
des meilleurs  
tarifs pour  
mon assurance  
auto.



Rejoignez  
le N°1.

Ce qui est essentiel pour moi, c'est de prendre la bonne direction pour  
mon assurance auto.

Avec la Macif, je profite des tarifs du N°1<sup>(1)</sup> et, en plus, à la souscription  
de mon contrat, on m'a offert un an d'abonnement télépéage<sup>(2)</sup>.  
Je suis sûr d'avoir fait le bon choix pour mon assurance auto.

Découvrez tous les avantages du contrat Auto Macif dans l'une de nos agences  
ou sur [macif.fr](http://macif.fr).



Essentiel pour moi

(1) Tarifs parmi les meilleurs du marché, hors promotions. Macif, 1ère société d'assurance en nombre de contrats auto en France en 2016.

(2) Offre soumise à conditions valable pour toute souscription d'un contrat Auto avant le 31.12.2017 et d'un abonnement Temps Libre Vinci Autoroutes avant le 31.03.2018. Frais de gestion offerts, hors frais de péage et de parking. Détails de l'offre sur [macif.fr](http://macif.fr)

**MENSUEL  
DE L'UGICT-CGT**  
263, rue de Paris  
Case 431,  
93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 83 60  
Fax : 01 55 82 83 33  
Courriel:  
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE  
DE LA PUBLICATION**  
Marie-José Kotlicki

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Pierre Tartakowsky

**RÉDACTRICE GRAPHISTE**  
Anne Dambrin

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Guillaume Lenormant

**RÉDACTION**  
Valérie Géraud  
Martine Hassoun  
Christine Labbe  
Gilbert Martin  
Louis Sallay

**ADMINISTRATRICE**  
Sylvie Durand

**PUBLICITÉ**  
Sylvie Durand  
Tél. : 01 55 82 83 32

**PHOTOGRAVURE**  
Anne Dambrin

**IMPRESSION**  
Siep – Rue des Peupliers  
77590 Bois-le-Roi

**CONCEPTION GRAPHIQUE**  
Ligne neuf

**Commission paritaire :**  
0122 S 08090  
du 24/11/2016  
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal:  
4<sup>e</sup> trimestre 2017



# éditorial

## Reconquête

**La négociation sur la définition de l'encadrement et son impact sur le statut cadre** existant est l'occasion pour la Cgt de donner corps à sa proposition de nouveau statut du travail salarié en faisant émerger un socle commun de garanties collectives attachées à l'encadrement.

Alors que le Medef voudrait en réduire le périmètre aux cadres de commandement, l'enjeu, pour l'Ugict-Cgt, est de prendre en compte toute la diversité de ces personnels: cadres dirigeants, managers de proximité, experts, personnels de haute technicité et cadres commerciaux. Cette diversité serait appréhendée à partir de critères interprofessionnels intégrant le diplôme et la qualification acquise, les responsabilités sociales et économiques, et le degré d'autonomie dans le travail. Il en résulterait un référentiel opposable aux employeurs et une homogénéité dans la reconnaissance de l'encadrement.

Mais la Cgt ne se contentera pas d'une coquille vide. Outre le périmètre, il s'agit de donner à l'encadrement les moyens d'être professionnellement engagé et socialement responsable à travers de nouveaux droits:

- un droit au désaccord public et de propositions alternatives sans sanction pour le respect de l'éthique professionnelle;
- la reconnaissance du diplôme dans la rémunération dès l'embauche;
- le respect du temps de travail légal et le droit à la déconnexion;
- la régulation des charges de travail pour respecter l'équilibre des temps de vie;
- le droit d'intervenir sur les choix stratégiques de l'entreprise;
- l'égalité professionnelle femmes-hommes en matière de déroulement de carrière et de rémunération;
- reconcevoir l'évaluation à partir du sens et de la finalité du travail avec prise en compte des besoins de formation;
- l'effectivité du droit d'accès à la formation;
- le droit à une protection sociale maintenant le niveau de vie (chômage, maladie et retraite);
- les moyens accordés aux managers pour intervenir sur la qualité de vie au travail des équipes.

À l'heure où les fusions de branches appellent une renégociation générale des conventions collectives, la prise en compte des diplômes et de la qualification acquise, tout en répondant aux aspirations des cadres, est un levier pour tirer vers le haut l'ensemble des grilles salariales. Cette approche spécifique de l'encadrement, loin d'être catégorielle, est un élément de rassemblement du salariat: ces nouvelles garanties répondent aux attentes de l'encadrement, sont de nature à changer la conception de la hiérarchie, restaurent la légitimité de l'encadrement au sein du collectif de travail en redonnant toute sa valeur à l'expertise et à sa technicité. C'est donc bien un enjeu pour tout le salariat.



**Marie-José Kotlicki**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT  
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 **À propos** Au fil de l'actualité

mouvement

7 **Salaires**

Cachez ce Smic...

8 **Glyphosate**

Passage en force

**Environnement**

Mobilisation pour l'emploi

9 **Administration**

Trouvez l'erreur !

**Assurance chômage**

Six semaines pour négocier

**Aides publiques**

Ford condamné

10 **Sncf**

Rails, grogne et bugs en série



GUILLAUME GEORGES / MAXPPP

12 **Autorité bancaire européenne**

Ce que l'on peut en attendre  
Entretien avec Benoît Lallemand

14 **Éducation nationale**

Peut beaucoup mieux faire...

15 **Grande-Bretagne**

Un nouveau statut salarié

**Monde**

Les syndicats de General Electric s'organisent

**Frontières**

Les mots de la migration

#### ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

## RÉGIONS

La Cgt...Des territoires...



PHILIPPE JUSTE / MAXPPP

**Pages 16 à 27** Les territoires sont au cœur de mutations économiques et juridiques de grande ampleur. Sur fond de spéculation immobilière, la gentrification s'accélère et, avec elle, la concurrence des cités entre elles. Une réalité très éloignée d'une vision sociale de la ville.

La carte des métropoles « high-tech » épouse peu ou prou la géographie des déséquilibres territoriaux. Cette dynamique conforte les territoires les mieux dotés et capables de se mobiliser autour d'un projet. Tout pour les métropoles ?

Comment le syndicalisme peut-il, dans ces conditions, faire face à ses propres mutations, penser le redéploiement de l'activité revendicative et des structures impliquées ?

## BULLETIN D'ABONNEMENT

### ● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale ..... 32 €

Edition avec encart professionnel ..... 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) .... 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €

### ● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options*

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax : 01 55 82 83 33

Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....

PRÉNOM .....

BRANCHE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

## terrains



DAREK SZUSTER / MAXPPP

### 28 Agirc-Arrco

Les conséquences du régime unique

### 30 Droit international

À géométrie variable ?

### 31 Égalité

Violences sexistes au travail: stop !

### 32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous



FEATURECHINA PHOTO SERVICE / MAXPPP

## terrains

### 33 Formation

Chacun se débrouille ?

### 34 Départ en stage

Retour à l'employeur

## droits

### 35 Égalité de traitement

Défenses justifiées par des accords d'entreprise

### 36 Territoriale

Dégressivité de la rémunération des fonctionnaires privés d'emploi

## hors champs

### 38 Créteil

Photographies Harlem sous treize regards croisés

### 39 Lyon/exposition

Artistes français et mexicains en miroir les uns des autres

### 40 Exposition

Les portraits princiers de Rubens le magnifique



MUSEO NACIONAL DEL PRADO, DIST. RMN-GP /  
IMAGE DU PRADO

## platines

### 43 Jean-Sébastien Bach

Un Suisse sur les hauteurs du violoncelle  
Oh la la la, c'est Magnificat

## bouteilles

### 43 Fitou

Château Wiala

## lire

### 44 Les polars

La vengeance n'a pas de patrie

### 45 Les romans

L'histoire plus forte que la fiction

## hors champs

### 46 Justice des mineurs

Retours de vécus



ANNE COLLIN / MAXPPP

### 48 Une justice plus accessible ?

## sélection

### 49 Les livres du mois

## grilles

### 50 Échecs et mots croisés

# à propos

## Quelque chose d'un avant d'ailleurs

Techniquement parlant, la mort de Johnny Hallyday n'est pas un événement. L'homme était âgé, avait mené de front plusieurs vies dont certaines hallucinées, toutes en quatrième vitesse. Dans le domaine du symbolique, l'affaire est d'une telle ampleur qu'elle mérite un temps d'arrêt. Le monde médiatique s'est figé, vitrifiant l'actualité du monde. Les plus hautes autorités ont accouché à la minute d'un « deuil national ». Et puis, un million de personnes sont descendues dans la rue, graves et silencieuses.

Un tel niveau de communion ne peut relever qu'une d'une alchimie complexe. L'homme public n'avait pas que des qualités : exilé fiscal, dragueur *borderline*. Politiquement parlant, c'était un précurseur du « en même temps » macronien : une alouette de fête de l'Huma, un bœuf de Giscard, de Chirac et de Sarkozy. L'artiste s'était, lui, hissé au statut d'idole, autrement dit de demi-dieu. À dire vrai, son répertoire n'était pas de ceux qui ont bercé ma jeunesse, peu solidaire de la « génération yéyé ». Il y avait eu Charonne, il y avait le Vietnam : dans cet univers injuste, la pseudo-chagrine révolutionnaire du massacre de quelques sièges à Bobino m'était, au mieux, étrangère.

La rencontre n'a eu lieu que bien plus tard, avec *Quelque chose de Tennessee*. Un texte superbe, une voix douloureusement sensuelle, puissante, à fleur de peau, qui déchirait, donnait la chair de poule et, oui, osons le cliché : mettait le feu. C'est du côté de cette sincérité généreuse, incendiaire, qu'il faut chercher l'explication de cette empathie multigénérationnelle et quasi-religieuse. Certes, la génération du baby-boom l'a pleuré par nostalgie de sa propre jeunesse. Un temps révolu s'est ainsi confondu avec la disparition de l'incar-



GAIL DUPRET / MAXPPP

Dans les rues de Paris, l'expression d'un besoin fort de retrouvailles collectives.

nation multiple d'un voyou au grand cœur, d'un fils du peuple méritant, d'une virilité triomphante et de la somme des fragilités humaines. Dans un monde écrasé par le poids des désillusions, des faux-semblants et des hypocrisies, cet idéal a d'ailleurs été le levain d'une foule innombrable, déchirée, frissonnante, enflammée.

Il est bien regrettable qu'un hélas célèbre entrepreneur en identité haineuse ait pu saisir ce moment pour en proposer une lecture sectaire, fielleuse et pseudo-ethnique. Une haine aussi inculte qu'immortelle à laquelle Johnny avait par avance répondu : « *Quoi ma gueule ? / Qu'est-ce qu'elle a ma gueule ?* »

## Abondance de pauvres ne nuit pas aux riches

La nouvelle est tombée, aussi inattendue que les marrons en automne : les inégalités mondiales ne se sont jamais aussi grassement portées. L'enquête a rassemblé une centaine de chercheurs qui ont, avec Thomas Piketty, analysé les données mondiales disponibles. L'idée générale était d'apporter une « *information plus rigoureuse et transparente sur les revenus et les patrimoines* ». De fait, un peu de rigueur ne ferait pas de mal dans ce monde de luxe et de volupté.

Globalement, donc, les inégalités de revenus ont explosé un peu partout, comme des champignons sous la pluie. C'est en Europe que les inégalités de revenus sont les moins fortes : 10 % des plus riches y captent « seulement » 37 % du revenu national, contre 61 % au Moyen-Orient, région la plus inégalitaire au monde devant la Russie, la Chine et l'Inde. Pour expliquer cette géographie contrastée, le rapport met en cause quatre décennies de doxa néolibérale. Il insiste sur le fait que les inégalités économiques résultent de la répartition inégale du capital entre secteurs public et privé, en grande partie due aux privatisations.



Conclusion des auteurs : «*Les détenteurs de patrimoine privé se sont enrichis, mais les États se sont appauvris.*» En 1980, l'Europe de l'Ouest et les États-Unis affichaient des niveaux d'inégalités de revenus similaires. Depuis trente-cinq ans, la courbe du revenu capté par les 1% d'ultrariches s'envole aux États-Unis, alors qu'elle reste légèrement au-dessus de 10% en Europe. Le plus terrible étant que, dans ce cadre, la croissance profite prioritairement aux plus riches. Pour les chercheurs, tout ceci s'explique en grande partie par une inégalité considérable en matière d'éducation, associée à une fiscalité de moins en moins progressive. Donald Trump et Emmanuel Macron auront certainement eu vent de la nouvelle. Mais on peut craindre qu'ils ne tournent la page en fredonnant : «*Pas de pitié / Il est trop tard il faut gagner et oublier*»

## Une société aussi civile que confortable

À vieux problèmes, vieilles recettes. Les économistes suggèrent un principe simple : celui d'un impôt progressif. Outre sa fonction de redistribution, il calme un peu la pulsion d'avidité des plus nantis. Bref, ils prennent le contre-pied des politiques en vogue. Là encore, les vents dominants soufflent en sens contraire. Les pauvres deviennent ennuyeux alors que les riches ont la cote. Une évidence mise en lumière par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique avec la publication des déclarations de patrimoine de nos ministres. Ainsi apprenons-nous que les figures emblématiques de cette société civile, vendue comme garante de la vertu publique, sont fort bien pourvues. Une douzaine de ministres en tout, dont Muriel Pénicaud, Nicolas Hulot et Françoise Nyssen, sont millionnaires. On dira qu'il n'y a pas de honte à cela. Mais cela porte à réflexion, car ces millions viennent bien de quelque part. Peut-être, qui sait, du côté de tous ceux qui ne le sont pas, millionnaires... L'argent, certes, ne fait pas tout. Mais il doit aider à penser sereinement la flexibilité des salaires et du contrat de travail ; de même que disposer, comme Nicolas Hulot, de neuf véhicules à moteur – six voitures, un bateau, une moto et un scooter électrique – favorise une réflexion apaisée sur une frugalité heureuse. Le plus intéressant, dans cette transparence comptable, c'est qu'elle situe le niveau de richesse des hommes politiques loin derrière celui des soi-disant « civils ». Elle permet de connaître le vrai et de nuancer la diabolisation de la politique et l'angélisation de la société civile. Reste à la mettre au service d'une riche démocratie, plus que d'une démocratie des riches. Sinon, comme le chantait qui vous savez dans les années 1970 : «*Ils n'ont cessé de tenter par tous les moyens / De faire tenir tant bien que mal ce monde bancal / Et moi j'attendais depuis des millions d'années / Ce jour venu où le monde entier va sauter.*»

Pierre TARTAKOWSKY

## SALAIRE CACHEZ CE SMIC...

S'ATTAQUER AU POUVOIR D'ACHAT DU SALAIRE MINIMUM IMPACTERAIT LES AUTRES SALAIRES ET LA RÉPARTITION DES RICHESSES CRÉÉES.



Alors que le gouvernement devait dire, dans quelques jours, s'il accordait ou non un «coup de pouce» au Smic, un rapport d'experts, publié à la mi-décembre, est venu jeter un sérieux trouble : s'il se prononce, sans surprise, contre l'opportunité d'un tel coup de pouce, il en profite pour préconiser la désindexation du salaire minimum sur le salaire moyen avec, prévient une note du Pôle économique de la Cgt, «*toutes les conséquences que cela aurait sur le niveau du Smic certes, mais aussi sur les autres salaires*», lors des futures négociations salariales, et sur la répartition des richesses créées.

À l'heure où nous écrivons, la ministre du Travail a annoncé sa volonté de ne pas suivre les recommandations des experts. Invité de France Inter, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, l'a répété : «*Il n'est pas question de mettre fin à l'indexation du Smic.*» Il n'en reste pas moins qu'une réforme de l'indexation serait bien en préparation. L'une des pistes envisagées est contenue dans le rapport : elle viserait à supprimer, dans le calcul de revalorisation, la référence au «Shbœ», le Salaire horaire de base ouvrier et employé. Ce rapport, en outre, ouvre la piste d'un Smic différent selon les territoires et suggère de réintroduire un «Smic jeune», en lien avec la réforme de l'apprentissage. «*La Cgt n'acceptera nullement que ces préconisations soient traduites dans le futur projet de loi "Croissance des entreprises"*», affirme-t-elle dans un communiqué.

Pourquoi s'attaquer ainsi au salaire minimum ? Au nom d'un argument classique : son niveau serait l'ennemi de l'emploi. Or, précise la Cgt, «*depuis 2012, le coût réel du Smic a fortement baissé avec le Cice et le Pacte de responsabilité, sans que personne ne mesure d'effet notablement positif sur l'emploi*». Mais un second argument est avancé par les experts : pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, mieux vaudrait accorder un coup de pouce à la prime d'activité. Mais pourquoi opposer les deux ? Outre qu'un coup de pouce au Smic participerait de la réduction des inégalités en général, il pourrait également contribuer à réduire celles qui existent entre les hommes et les femmes : celles-ci représentent en effet 62% des personnes payées au Smic.

Christine LABBE

## GLYPHOSATE PASSAGE EN FORCE



OLIVIER HOSLET / MAXPPP

Le 27 novembre, 18 États membres de l'Union européenne, réunis en comité d'appel, ont voté l'autorisation pour cinq années supplémentaires du glyphosate en Europe. C'est le revirement de l'Allemagne, contre toute attente et dans des circonstances opaques, qui a fait basculer la majorité qualifiée. L'imminent rachat de Monsanto – qui doit sa prospérité au fameux pesticide Roundup, fabriqué à base de glyphosate – par le géant allemand de la chimie, Bayer, n'y est peut-être pas pour rien. Cette décision renforce les partisans de l'agrochimie intensive, quelques qu'en soient les conséquences pour les premières victimes : les agriculteurs, les écosystèmes et plus globalement la santé publique – le glyphosate a notamment été classé cancérogène probable par le Centre international de recherche sur le cancer.

Rien n'y a fait, alors même que, fin octobre, les députés européens se sont prononcés à leur grande majorité pour une interdiction rapide, et que les opinions publiques n'en veulent plus. Une des plus importantes initiatives citoyennes européennes, «Stop glyphosate», menée par des Ong, a rassemblé plus de 1,3 million de pétitionnaires et a interpellé la Commission européenne. Leur demande : non seulement l'interdiction du glyphosate mais aussi la révision des procédures d'approbation des pesticides par des scientifiques indépendants, puisque les scientifiques de l'Agence européenne de sécurité des aliments se sont totalement discrédités dans cette affaire, en se fondant sur des études menées par Monsanto pour assurer que le glyphosate n'est pas dangereux.

Face à ce mépris pour l'intérêt général et le principe de précaution, plusieurs recours sont lancés, et la France a d'ores et déjà annoncé qu'elle se donnait trois ans pour interdire ce poison. V.G.

## ENVIRONNEMENT MOBILISATION POUR L'EMPLOI

Le 12 décembre, plus de 300 météorologues, cartographes et experts des risques se sont rassemblés devant le siège commun de Météo France et de l'Institut géographique national à Saint-Mandé (Val-de-Marne) pour protester contre des suppressions de postes. Cette mobilisation, à l'appel des syndicats Cgt, Fo, Unsа et Solidaires des secteurs de l'équipement et de l'environnement, s'est déroulée au moment où se tenait, à Paris, le Sommet international sur le climat.

Dans un contexte de mise en œuvre du programme «Action publique 2022», Ce sont en effet plusieurs centaines de suppressions de postes qui sont programmées, en 2018, dans ces deux entreprises, auxquelles il faut rajouter le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Dans un communiqué commun, les syndicats rappellent que plus de 2 200 emplois ont déjà été supprimés au cours des dix dernières années, tout en résistant cette mobilisation dans le cadre des bouleversements climatique et météorologique : «*Les besoins permanents et nouveaux d'informations géographiques et forestières de qualité, comme la capacité de l'État à apporter son concours à la gestion des crises ainsi qu'à l'aménagement du territoire sont en cause.*» C.L.



JEAN-LUC FLÈMAIL / MAXPPP

27%

### LES INÉGALITÉS SE CREUSENT PARTOUT

de la croissance mondiale de 1980 à 2016 a été captée par les 1% les plus riches, alors que la moitié de la population s'est contentée de 12% de cette croissance : c'est un des chiffres marquants du premier rapport sur les inégalités à l'échelle mondiale, réalisée par une centaine d'économistes réunis au sein de la World Wealth and Income Database, parmi lesquels le Français Thomas Piketty. Même si les plus pauvres sont un peu moins pauvres, partout les inégalités se sont accrues. Y compris dans les pays en développement. En 2016, en Inde et au Brésil, 55% du revenu national est allé aux 10% les plus riches, 41% en Chine, 37% en Europe... et 47% aux États-Unis.

# ADMINISTRATION TROUVEZ L'ERREUR!



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

Un droit à l'erreur pour tous ? Emmanuel Macron l'avait promis. Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, en a précisé les contours le 27 novembre devant le conseil des ministres. Jusque-là, a-t-il expliqué, le citoyen, le contribuable, l'association, l'entreprise devaient « prouver leur bonne foi ». L'idée est donc de faire l'inverse : « Le citoyen est de bonne foi, et c'est l'administration qui doit prouver qu'il ne l'est pas. » Sur cette base, un projet de loi va être examiné en janvier au Parlement. Sans doute le texte présenté répondra-t-il à quelques attentes, notamment quand il promet d'alléger les démarches administratives par la mise en place d'un interlocuteur unique en matière d'emploi et de prestations familiales, ou encore par l'instauration d'horaires aménagés des services publics en fonction des contraintes des usagers. Ou encore quand il assure que, demain, possibilité sera donnée à tout un chacun de demander à être contrôlé pour s'assurer qu'il est en conformité avec la réglementation.

Restent quelques zones d'ombre. La Cgt-Finances en pointe une : sous couvert de « pacification » des relations usagers-administrations, cette dernière proposition entérine le recul des contrôles fiscaux. Son homologue au ministère du Travail et de l'Emploi en voit une autre : bien que 98 % des suites données aux interventions ne soient que des avertissements – rien qui menace le pouvoir du chef d'entreprise –, le projet de loi annonce des aménagements avec la loi qui vont les ravir. Ainsi, les infractions liées au non-respect du Smic, des modalités de décompte du temps de travail ou encore des règles de repos, d'hygiène, de restauration et d'hébergement seront incluses dans le champ d'application de ce nouveau « droit à l'erreur ». M.H.

## ASSURANCE CHÔMAGE SIX SEMAINES POUR NÉGOCIER

Ouverture du régime d'assurance chômage aux indépendants et à davantage de démissionnaires, mise en place d'un système pour « lutter contre la précarité »... Ce sont les principaux thèmes sur lesquels les partenaires sociaux sont invités à négocier d'ici fin janvier, comme l'indique un document d'orientation transmis le 14 décembre. À cela s'ajoutent deux autres chantiers : « un meilleur contrôle et accompagnement » de la recherche d'emploi ; l'évolution de la gouvernance de l'assurance chômage. Sur ce dernier point, c'est aussi d'ici la fin janvier que le gouvernement proposera des « schémas d'évolution possible », dans le contexte d'une plus grande « universalité » du système.

Des négociations devraient donc bientôt s'engager avec des délais extrêmement courts pour aboutir. À défaut, le gouvernement a annoncé son intention de reprendre la main et entend déposer un projet de loi dès le mois de février. Dans un communiqué, la Cgt met notamment en garde contre le flou entretenu sur la répartition des rôles entre l'État, le patronat, et les syndicats. Pour elle, « le seul système juste de protection sociale étant basé sur la cotisation ouvrant des droits, la Cgt s'oppose au glissement vers un "filet de sécurité" minimal financé par l'impôt ». C.L.



## AIDES PUBLIQUES FORD CONDAMNÉ

Jeudi 2 novembre, à la demande de la Cgt du site Ford Aquitaine industries de Blanquefort (Gironde), les juges du tribunal de grande instance de Bordeaux ont condamné l'entreprise automobile à maintenir sur les lieux 1 000 emplois en Cdi et équivalent temps plein, et ce du 1<sup>er</sup> janvier au 24 mai 2018. Et pour s'en assurer, ils ont fixé une astreinte journalière de 500 euros pour chaque emploi manquant. Pour fonder leur décision, les magistrats se sont appuyés sur un accord-cadre signé le 24 mai 2013 entre les dirigeants de Ford Europe et les pouvoirs publics. Accord qui prévoyait qu'en échange du versement par l'État de 12 millions d'euros d'aide, l'entreprise maintiendrait ses effectifs pendant cinq ans dans l'unité de production de boîtes de vitesses. À l'époque, on y comptait 1 000 salariés. Depuis, quelque 120 emplois ont disparu. Lors de la cession de cette usine par Ford à la société allemande Hz Holding, en 2009, Ford Aquitaine industries avait annoncé divers projets de reconversion du site, permettant de sauvegarder une grande partie des 1 600 emplois. M.H.

# RAILS, GROGNE ET

Montparnasse en panne pour la seconde fois, grève en décembre sur le Réseau express régional de l'Île-de-France... Le rail souffre d'une double pression : d'un côté, des moyens en réduction ; de l'autre, une révolution managériale qui marginalise l'essence même de la compétence cheminote.



## LE PARADOXE DE LA MODERNISATION

Comme en juillet, la troisième gare de France a été mise hors jeu. Le 3 décembre, 75 % du trafic à la gare de Montparnasse s'est figé, au moment même d'une mise en service qui devait ponctuer un projet de près de trois ans consistant à augmenter la capacité en gare. Les usagers ont dû attendre, attendre, attendre. Le paradoxe, c'est que la Sncf vit à l'heure de la modernisation et de la rénovation permanente. Mais c'est au prix d'un management qui fait peu de cas des métiers et des savoirs cheminots, de leur technicité et de leurs compétences.

# BUGS EN SÉRIE

## RER: QUAND LES LIMITES SONT FRANCHIES

La grève des agents du Rer de décembre traduit un ras-le-bol dont les causes, nombreuses, vont des surcharges de voyageurs aux retards en passant par un raidissement managérial dont l'agressivité est dénoncée par les organisations syndicales : climat délétère, approche légère des règles de sécurité ferroviaire, pression systématique sur les temps de travail, multiplication des rapports écrits... Les organisations syndicales réclament d'ailleurs l'arrêt de ces méthodes agressives, et des effectifs en corrélation avec l'offre de transport.

## SOUS LES RAILS, LE TRAVAIL

Face à cette série, la direction s'est engagée à mettre en œuvre une «*profonde réorganisation*». Mais laquelle ? Pour la Cgt, les causes sont à chercher du côté de l'organisation de la production, de la baisse des effectifs et des sous-investissements chroniques réalisés depuis des décennies. En conséquence, elle appelle à valoriser l'expérience des collectifs, la reconnaissance des qualifications et du sens des métiers.

# AUTORITÉ BANCAIRE EUROPÉENNE: CE QUE L'ON PEUT EN ATTENDRE



DR

ENTRETIEN  
AVEC  
**BENOÎT  
LALLEMAND**,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE FINANCE WATCH  
ET ANCIEN CONSULTANT  
INTERNE SENIOR  
CHEZ EUROCLEAR.

**«La réponse  
à la crise de 2008  
a largement  
exonéré les  
établissements  
bancaires et leurs  
créanciers de leurs  
responsabilités.  
Il faut sortir  
de cette impunité.»**

Fin novembre, la France a obtenu l'installation à Paris de l'institution européenne. Quelle est la fonction de l'Abe ? Peut-on dire que cette arrivée est une bonne nouvelle ?

– Options : *Pourriez-vous nous dire quelques mots pour commencer sur cette institution ?*

– Benoît Lallemand : Fondée au lendemain de la crise de 2008, l'Autorité bancaire européenne a pour fonction de contribuer, sous le contrôle du Conseil, de la Commission et du Parlement européen, à la stabilité du système financier de l'Union. Ce, en contribuant à la création de normes et de pratiques communes dans les différents pays de l'Union. Si l'ambition réglementaire de l'Abe est fondée, son bilan est imparfait. D'abord, parce que les plus grands établissements bancaires et financiers, et avec eux les ministres des Finances de l'Union, sont défavorables à une politique européenne ambitieuse dans ce domaine, et l'empêchent. Plus encore, parce que sa conception même était imparfaite. La segmentation en trois institutions distinctes de la surveillance du système financier, telle qu'elle a été imaginée en 2010 avec d'un côté l'Abe, de l'autre l'Autorité de surveillance des marchés financiers et l'Autorité de surveillance des assurances, souffre d'une vision trop limitée de la tâche qui est impartie. Le mandat de contrôle de l'activité financière, en soi, ne suffit pas. C'est aussi sur sa finalité qu'il faut se pencher. Alors que la Commission européenne entame une révision de ses statuts qui devrait aboutir à une réforme à l'horizon fin 2018, nous demandons d'ailleurs, avec cinq autres Ong, une autre structuration de ces entités, non sur la base de leur strict champ d'intervention, mais plutôt sur celle de deux domaines qui doivent leur revenir : le prudentiel, certes, mais aussi la défense de l'intérêt général.

– *Qu'entendez-vous par « défense de l'intérêt général » ?*

– L'impact de la finance sur la société doit être considéré comme l'un des éléments clefs à surveiller par les structures de contrôle de l'Union européenne. Comment peut-on défendre une autre idée de la finance, une finance au service du développement durable, et ne pas se soucier de la façon dont les établissements bancaires participent, ou non, au développement et à la création d'emplois ? Jusque-là, c'était le risque financier, et lui seul, qui intéressait la Commission et les États. Un meilleur service à l'économie réelle et au citoyen doit relever aussi des prérogatives des autorités européennes de surveillance des marchés financiers.

– *Concrètement, comment y parvenir ?*

– En inversant la dynamique. Et pour ce qui nous intéresse, en faisant prévaloir l'intérêt général sur celui des banques. La réponse à la crise de 2008 a largement exonéré les établissements bancaires et leurs créanciers de leurs responsabilités. Il faut sortir de cette impunité : très concrètement, en finir avec le « *too big to fail* » (« trop gros pour faire faillite ») afin d'empêcher les banques d'atteindre une taille telle que leur faillite constituerait un danger pour l'économie tout entière. Au-delà, séparer définitivement les activités de dépôt et les activités de marché. Cette partition est la condition *sine qua non* pour isoler les activités qui ne peuvent en aucun cas être interrompues de celles qui ne sont pas vitales. Même si – nous y trompons pas – ce n'est pas en réformant seulement sur les banques que l'on sortira de la logique financière qui gangrène nos sociétés.

Pour y parvenir, il faut que s'opère une profonde remise en cause des politiques budgétaires qui ont cours depuis plus d'une trentaine d'années. Politiques antidémocratiques qui, par la baisse de la fiscalité et des recettes de l'État, ont entraîné la hausse de la pauvreté et des inégalités. On ne lutte pas contre la pauvreté en privatisant les richesses.

***– Pourquoi qualifiez-vous ces politiques d'« antidémocratiques » ?***

– Parce qu'elles le sont : nul ne contrôle les marchés financiers. En France, vous pouvez soutenir ou non les politiques mises en œuvre par Emmanuel Macron, mais un fait demeure : il a été élu démocratiquement et il a à rendre des comptes sur le budget qu'il met en œuvre. Les marchés, eux, investissent là où ils veulent le faire sans être redevables devant personne de leurs choix. Or, ce n'est pas inéluctable. Il y a tout juste vingt-cinq ans, une part importante du paysage bancaire européen était encore publique, les États avaient les moyens de peser sur les politiques économiques, d'investissements et de développement. Vingt-cinq ans : ce n'est rien. Ce qui a été fait peut être défait. L'enjeu est de taille : en réhabilitant la primauté de l'intérêt général sur celui des seuls intérêts privés, on pourra aussi se défendre contre la montée des populismes qui menacent la démocratie. Trop souvent l'Europe est désignée comme responsable de tous les maux.

***– Et elle ne l'est pas ?***

– Plusieurs propositions faites par les institutions européennes, comme la taxe sur les transactions financières ou la séparation des activités bancaires, n'ont pas résisté à l'opposition des États qui s'y sont systématiquement opposés pour défendre leurs champions nationaux.

***– Est-ce à dire que, selon vous, l'échelon européen crée une distance salvatrice permettant de mieux résister aux groupes de pressions ?***

– Oui, je le crois. Et c'est pour cela qu'une institution comme l'Agence bancaire européenne est à défendre. À défendre et à améliorer. Et c'est sur cette base aussi que l'on peut déplorer l'installation à Paris de l'Agence bancaire européenne.

***– En quoi le transfert de l'Abe de Londres vers Paris est-il regrettable ?***

– Il l'est parce que c'est en France que se trouvent les opposants les plus fervents à

une réglementation bancaire ambitieuse, en France que se concentrent les établissements bancaires qui n'ont cessé de militer ces dernières années contre les projets les plus importants de réglementation du système financier, comme ceux portés par Bâle III, cet accord international datant de 2010 visant à relever le montant et la qualité des fonds propres des banques et à plafonner les effets de levier. La décision prise en 2010 d'installer à Londres l'Autorité bancaire européenne, et à Paris celle des marchés financiers, était un choix intelligent. Dans un cas comme dans l'autre, il plaçait ces deux institutions à distance des lieux où pouvaient s'exercer des pressions à leur encontre. Il n'y a plus réellement de marchés financiers à Paris, tandis que l'économie anglo-saxonne n'est pas financée principalement par les banques. L'annonce faite, en novembre, d'installer l'Abe dans la capitale française a toutes les raisons de nous inquiéter. L'équilibre qui garantissait l'indépendance des instances de régulation est menacé. Une fois installée à Paris, à proximité des sièges des plus grandes

banques françaises, l'Abe sera plus encore soumise aux pressions que vont exercer ces établissements connus en Europe pour s'opposer aux avancées réglementaires – comme récemment la tentative du Comité de Bâle d'imposer une standardisation des modèles de mesure du risque (qui déterminent la quantité de fonds propres qu'une banque doit détenir).

***– Les groupes bancaires français sont-ils vraiment plus puissants que les banques allemandes, par exemple ?***

– La situation est incomparable. À part la Deutsche Bank et la Commerzbank, le paysage bancaire allemand est extrêmement morcelé. Sans comparaison aucune avec la réalité française où le Crédit agricole, Bnp-Paribas, la Société générale et la Bpce concentrent la quasi-totalité de l'activité.

***– Le spectre d'une nouvelle crise financière mondiale, dit-on, refait surface. Pensez-vous que le risque est réel ?***

– Il l'est. Depuis 2008, les marchés financiers ont continué à prospérer grâce à l'injection massive de liquidités par les banquiers centraux. La spéculation sur le marché de l'immobilier bat son plein. La perspective d'une crise financière existe donc bel et bien. D'autant que l'Europe a été incapable d'imposer aux établissements bancaires de relever, comme il le fallait, le niveau de leurs fonds propres. Avant la crise, le ratio pouvait être de 1 à 50, voire 1 euro en caisse pour 60 euros empruntés. On a vu où cela menait. Ce niveau a été amélioré, mais bien en deçà de ce que les contribuables qui, il y a dix ans, ont renfloué les banques, auraient été en droit d'attendre.

***– Sait-on à quel niveau se situent en moyenne les fonds propres des banques aujourd'hui ?***

– Difficile à dire parce que, sous la pression des banques françaises notamment, on a accepté que les ajustements se fassent en fonction de risques définis par les banques elles-mêmes. Les Italiens ont vu où tout cela pouvait mener. Début 2017, ils ont dû renflouer, à hauteur de 20 milliards d'euros, leurs banques arrivées au bord du gouffre à cause de créances douteuses. Le pourront-ils encore demain si une crise se déclenche ? La crise de 2008 a épargné les finances des États. Une autre crise pourrait être fatale. Nous avons définitivement besoin d'institutions de réglementation transnationales plus fortes. ▶

**Propos recueillis par Martine HASSOUN**

# ÉDUCATION NATIONALE PEUT BEAUCOUP MIEUX FAIRE...

DU POSTBAC À LA MATERNELLE, TOUTES LES ÉTAPES OU PRESQUE DU PARCOURS SCOLAIRE FONT L'OBJET DE RÉFORMES. TOUTES LES COPIES SONT À REVOIR, MAIS AVEC QUEL CORRIGÉ TYPE ?



THOMAS PADILLA / MAXPPP

**L**es annonces concernant l'Éducation nationale se multiplient, laissant présager un calendrier chargé en 2018. Une bonne nouvelle : le taux de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme du secondaire (Cap ou baccalauréat) était en 2015 de 13 %, soit une baisse de trois points depuis 2011, d'après le Conseil national d'évaluation du système scolaire (voir sur [www.cnesco.fr](http://www.cnesco.fr)). Ils sont 100 000 jeunes décrocheurs chaque année, soit 40 000 à 80 000 de moins qu'il y a dix ans, à disparaître des radars sans rien à faire valoir sur le marché du travail. Un handicap souvent insurmontable pour ces jeunes qui, pour la plupart, sont déjà issus de milieux défavorisés. Le Cnesco insiste sur la nécessité d'améliorer encore la prévention, le suivi des élèves en difficulté et la lutte contre l'absentéisme, en veillant par exemple à renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté scolaire.

Le décrochage est souvent l'aboutissement d'un parcours d'échec scolaire dès le plus jeune âge. De futurs décrocheurs se trouvent sans doute parmi les élèves contribuant au mauvais résultat de la France à la dernière enquête du Programme international de recherche en lecture scolaire (Pirls), réalisée tous les cinq ans dans 50 pays par des chercheurs indépendants, et portant sur les apprentissages de la lecture au niveau Cm1 (9-10 ans).

Avec les Pays-Bas, la France est le seul pays où les niveaux de compréhension d'un texte sont en baisse. Elle se classe à peine au-dessus de la moyenne, à la 34<sup>e</sup> place, et la part des élèves très performants (4 %) y est quatre fois moindre que dans les autres pays européens. Depuis les débuts de cette enquête en 2001, une proportion toujours croissante de petits Français décryptent les textes sans les comprendre.

Le ministre de l'Éducation a donc présenté de « nouvelles » mesures pour l'enseignement primaire, centrées sur l'éternel retour aux fondamentaux, notamment l'instauration d'une dictée quotidienne (!) et de deux évaluations : une en milieu de Cp et une en fin de Ce1. Un plan de formation pour les enseignants est également envisagé, accompagnant d'une réévaluation des manuels utilisés, ce qui provoque certaines crispations dans la communauté enseignante, soupçonnée de ne pas faire bon usage de sa liberté pédagogique, ou de manquer de compétences... Est par ailleurs annoncée l'interdiction des téléphones à l'école et au collège pour faciliter la concentration et la socialisation, sans qu'on sache comment elle serait applicable. La maternelle doit, quant à elle, faire l'objet d'une réflexion présentée d'ici à mars 2018. Des mesures annoncées au même moment

## GRANDE-BRETAGNE UN NOUVEAU STATUT SALARIÉ

Un avant-projet de loi visant à créer un statut de « salarié par défaut » est à l'étude outre-Manche, peut-on lire dans la livraison du 30 novembre de la lettre hebdomadaire *Gestion sociale*. S'il était voté, il s'appliquerait aux « travailleurs non salariés ayant un lien de dépendance avec un donneur d'ordre ». Voté, il obligeraient les entreprises mises en cause à garantir des congés payés et une couverture maladie. Les conditions de collaboration seraient clairement définies, les travailleurs auraient « un droit collectif à l'information et à la consultation » et se verraient garantis un délai de prévenance en cas de rupture de contrat. Ce texte proposé par le Comité du travail et des pensions, épaulé dans cette affaire par le Comité des entreprises, de l'énergie et de la stratégie, vise d'abord et avant tout à rectifier la distorsion de concurrence. « *Il est temps de combler les lacunes qui permettent à des entreprises irresponsables de sous-payer des travailleurs et d'éviter les impôts tout en profitant gratuitement du système de protection sociale* », a expliqué Frank Field, président du Comité du travail et des pensions.

## MONDE LES SYNDICATS DE GENERAL ELECTRIC S'ORGANISENT

Les 29 et 30 novembre, à Genève, les syndicats de General Electric d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, de Finlande, de France, d'Italie, de Norvège et du Royaume-Uni se sont réunis pour envisager les moyens de défendre les droits fondamentaux dans la multinationale. La compagnie, qui opère dans des secteurs



BORIS ROESSLER / MAXPPP

aussi divers que l'énergie, le pétrole, le gaz, l'aviation ou la santé emploie directement 330 000 personnes dans 170 pays. Durant cette rencontre, les représentants syndicaux présents ont témoigné de l'ampleur des attaques perpétrées par la direction contre les droits des travailleurs, et de son non-respect des engagements pris à long terme envers les employés et les communautés des pays où elle exerce ses activités.

## FRONTIÈRES LES MOTS DE LA MIGRATION

A comme *absconding* (fuite) ; B comme *bilateral agreement* (accords bilatéraux) ; C comme *child labour* (travail des enfants) ; F comme *forced labour* (travail forcé). Début décembre, à Beyrouth (Liban), l'Organisation internationale du travail a présenté son glossaire sur les migrations. Un outil destiné aux journalistes du Moyen-Orient pour garantir une meilleure couverture de la réalité des droits sociaux et de leurs atteintes. La région accueille une des plus fortes populations de travailleurs migrants dans le monde. Ce document, rédigé en arabe et en anglais, décrypte la terminologie technique de mots liés au travail forcé, à la traite des personnes, aux déplacements, aux réfugiés et aux migrations de main-d'œuvre, proposant des alternatives appropriées et neutres aux termes discriminatoires et provocateurs couramment utilisés. Il a valeur universelle.

Pour aller plus loin : *Media-Friendly Glossary on Migration : Middle East Edition*, sur [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

que la baisse de 20 % du nombre de postes au concours externe de l'enseignement secondaire, alors que les collèges et les lycées compteront, à la rentrée prochaine, 20 000 élèves supplémentaires.

Si on évoque le chantier ouvert d'une réforme du brevet au collège, et une éventuelle réforme du baccalauréat pour 2018 ou 2019, reste l'enseignement supérieur, avec la remise à plat des conditions pour y accéder, examinée à l'Assemblée nationale mi-décembre. Pour faire face à la massification de l'accès au postbac, à l'échec tout aussi massif des étudiants en première année de licence, et à l'impossibilité d'offrir à chacun la formation de son choix, c'est désormais le dispositif Parcoursup qui remplacera Apb et accompagnera le « Plan pour l'orientation et la réussite des étudiants ». Les lycéens n'auront plus que dix choix de filières à faire, et leur orientation ne dépendra plus d'un éventuel tirage au sort, mais de leur capacité à répondre à certains attendus, différents selon les 45 mentions de licence.

### Au bout du parcours, des « attendus » restrictifs à l'université

Certains s'apparentent à des évidences censées être validées par le bac : « une bonne expression écrite et orale » ou « de la curiosité intellectuelle ». D'autres pourraient s'avérer restrictives dans les filières les plus en tension, comme les Staps, où il est jugé préférable d'avoir des compétences scientifiques avérées, un bon niveau en sport, mais aussi de faire preuve d'un intérêt pour l'encadrement de groupes, ou la vie associative. On ne sait pas comment les filières en tension opéreront leur choix : faudra-t-il fournir des lettres de motivation, des certificats, des Cv ? On ne sait pas davantage quels moyens elles pourront mettre en œuvre pour permettre aux étudiants ayant de supposées lacunes de pouvoir les rattraper. Il est également à craindre que les étudiants refoulés soient plutôt issus des milieux populaires, n'ayant pas forcément les finances pour se payer une année de remise à niveau, qui plus est sans garantie d'intégrer enfin la filière de leur choix. Ce plan est rejeté par des organisations de lycéens (Unl), d'étudiants (Unef, Solidaires) et par la majorité des syndicats d'enseignants (Fsu, Cgt, Fo, Sud) qui défendent à la fois l'idée que le bac doit rester un examen national, ponctuel et anonyme, garantissant l'égalité dans l'évaluation, et celle qu'il doit rester la seule condition d'accès à l'Université, sans sélection ni exigence supplémentaire. ▶

Valérie GÉRAUD

# La Cgt... Des territoires...

## **Urbain: vous avez dit «gentry»?**

Sur fond de désindustrialisation et de spéculation immobilière, la gentrification prend aujourd’hui une ampleur inégalée. Et avec elle, la concurrence des cités entre elles. «Villes attractives», «villes compétitives» ou encore «smart-cities» : la multiplication d’appellations plus ou moins contrôlées ramène à une modernité et un «bien vivre» dont la réalité est très éloignée d’une vision sociale et égale de la ville. Intérêt général, altérité et mixité passent alors à la moulinette, les populations laborieuses étant fermement poussées à aller habiter là où les prix du marché le leur permettent.

## **Métropoles, côté gagnant?**

Pour l’heure, la carte des métropoles «high-tech» épouse peu ou prou la géographie des grands déséquilibres territoriaux, créés par un double phénomène : la désindustrialisation, avec un espace productif qui s’est rétracté à vue d’œil, et la métropolisation. Or, dans la mesure où sont ainsi «récompensés» les territoires ayant «une masse critique et une visibilité internationale», la logique de «labellisation» ne peut que renforcer ces déséquilibres, en confortant les territoires les mieux dotés et capables de se mobiliser autour d’un projet. Tout pour les métropoles, rien ou presque pour les autres ?

## **Restructurations territoriales, enjeux syndicaux**

Habitat, politiques de recherche, transport, éducation et production sont profondément bouleversés par les restructurations territoriales. Comment le syndicalisme peut-il faire face à ses propres mutations, penser le redéploiement de l’activité revendicative et des structures impliquées ? Notre table ronde avec Olivier Bebin, secrétaire général adjoint de la fédération Cgt Banques et Assurances ; Sylviane Lejeune, membre du bureau de l’Ugict, membre du comité régional Cgt Île-de-France ; Agnès Naton, secrétaire générale du comité régional Cgt Rhône-Alpes.



PHILIPPE JUSTE / MAXPPP



## SOMMAIRE

- LA VILLE NOUVELLE**  
FRONTIÈRE SYNDICALE  
PAGES 17 À 19
- REPÈRES**  
PAGE 20
- POINT DE VUE**  
CHERCHEURS...  
DE COOPÉRATIONS  
TERRITORIALES  
PAGE 21
- DÉCRYPTAGE**  
NUMÉRIQUE  
LOGIQUES DE CHAMPIONS  
PAGES 22-23
- TABLE RONDE**  
PAGES 24 À 27



# La ville, nouvelle frontière syndicale

Quand l'urbain devient « objet entrepreneurial », que peut le syndicalisme ? Le 30 novembre, à Lyon, à l'initiative de l'Ufict de la Métropole, une soixantaine d'architectes et d'urbanistes, de cadres de la fonction publique territoriale et de chercheurs se sont réunis pour l'envisager. Ils se sont retrouvés une journée entière à la bourse du travail pour réfléchir ensemble au moyen de défendre les solidarités dans un monde qui stigmatise et segmente chaque jour un peu plus. Ils l'ont fait non pas en se polarisant sur le développement du vivre-ensemble, la syndicalisation et la défense des services publics, mais en commençant, cette fois, par ce phénomène qui s'impose, des villes-mondes aux plus petites sous-préfectures : la gentrification.

Si le concept n'est pas nouveau, l'ampleur du phénomène sidère. Sous la pression de la désindustrialisation, de la déréglementation et de la spéculation immobilière, il prend aujourd'hui une ampleur inégalée. «Villes attractives», «villes

compétitives» ou encore «smart-cities» : quelles que soient les expressions employées pour y faire référence, toutes y reviennent pour vendre cette modernité qui, sous prétexte d'assurer «le bien-vivre», se détourne de l'intérêt général et détruit l'altérité. François Nowakowski, architecte et maître-assistant à l'École nationale d'architecture de Lyon, en a donné ce jour-là une illustration magistrale en invitant l'assistance à faire un petit tour par Mulhouse. Mulhouse, pendant des décennies, s'est fort bien accommodée des populations laborieuses qui vivaient au cœur de son territoire. Depuis quelques années, la ville revendique haut et fort la gentrification de son centre urbain.

Pour espérer tenir sur sa place économique de la région Grand-Est et concurrencer sa voisine suisse, la très riche Bâle, la municipalité estime ne plus avoir le choix. Elle doit non seulement se lancer dans l'économie digitale – depuis deux ans, un Salon des industries du futur s'y tient – ...

Prise dans les logiques de concurrence, la ville doit relever les défis de la modernité industrielle et aussi changer son image : refondre l'espace public, multiplier les commerces haut de gamme et substituer à l'habitat populaire des logements de standing.

## La ville, nouvelle frontière syndicale

... mais elle doit aussi changer son image : refondre l'espace public, multiplier les commerces haut de gamme et substituer à l'habitat populaire des logements de standing, «*des lofts, de préférence*». Dans son clip promotionnel *Mulhouse, ça bouge*, elle présente fièrement la nouvelle identité de la cité. En quelques images, on le comprend : exit la culture ouvrière, place à la création, aux créateurs et aux *startuppers*. L'accueil en fanfare d'une jeunesse mondialisée, hautement diplômée et dotée d'un fort pouvoir d'achat que les villes sont sommées désormais de s'arracher pour rester dans la course est annoncé. «*Bien sûr*, précise François Nowakowski, *les classes populaires peuvent encore être là. Mais, en périphérie. Et pour que ce soit bien clair, c'est ici que l'on a ouvert pour elles des commerces de moyen et de bas de gamme. En bordure de la ville, pour éviter qu'elles ne se rendent en centre-ville.*»

### Défendre l'éthique professionnelle

«*Les promoteurs ne sont pas leurs seuls agents de la gentrification*», avait expliqué quelques minutes plus tôt François Duchêne, chercheur à l'École nationale des travaux publics de l'État (Entpe) de Lyon et représentant Cgt au Chsct de l'établissement. Sporadiquement, les individus peuvent en être les vecteurs. Et, plus certainement, avait-il précisé, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics jouent en la matière un rôle central. Démonstration en est faite. Justification à cette journée est donnée. Quel regard critique les

architectes territoriaux, les urbanistes et tous les professionnels de la ville peuvent-ils porter sur leurs métiers et les discours que les politiques assènent pour justifier des rénovations mal pensées ? Comment le syndicalisme peut-il aider les professionnels de la ville au développement d'une autre approche des projets sur lesquels ils travaillent ? «*Promouvoir un embellissement de la ville et œuvrer à de meilleures dessertes des territoires, c'est bien*, avait dit en introduction des débats Émeline Maul, urbaniste territoriale, membre de la commission exécutive de l'Ufict de la Métropole de Lyon. *Participer ainsi à la commercialisation de l'urbain, au départ des classes moyennes après celui des milieux populaires, est une tout autre affaire.*»

Ce que peut le syndicalisme ? Il y a trois ans, au lendemain des attentats de *Charlie hebdo* et de l'Hyper Casher, le syndicat Cgt de l'Entpe a développé une démarche inédite. Pour répondre à l'inquiétude suscitée par ces deux événements, pour éviter la peur de l'autre et la tentation du repli sur soi que les militants voyaient poindre autour d'eux, il avait soutenu le développement de « recherches-actions » sur la perception de l'espace métropolitain. Il l'avait fait à partir de son lieu d'implantation : Vaulx-en-Velin. «*Dans cette banlieue lyonnaise symbole de l'exclusion des couches populaires des centres-villes, témoigne François Duchêne, la question du radicalisme se posait. Nous avons appuyé deux projets de recherche sur les discriminations et la participation des jeunes à la vie citoyenne.*»

Si le syndicalisme doit tenir toute sa place dans les luttes pour la défense de l'aide personnalisée au logement (Apl) ou dans les structures comme Action logement, organisation qui gère désormais le 1 % logement, il peut contribuer, par le développement de coopérations avec des centres de recherche, à l'émergence d'une intelligence collective sur les logiques urbanistiques à l'œuvre, défend le chercheur. D'autres études, d'autres recherches-actions peuvent se développer. Le syndicat Ufict de la Métropole est demandeur. «*En Lorraine, une ville a choisi de limiter ses projets de rénovation plutôt que de prendre le risque d'un départ des populations les plus fragiles. Cela mérite sans doute d'être analysé et regardé de plus près*», assure un urbaniste présent dans la salle.

### Sur le parvis de la Part-Dieu

Autre piste impérative, défendue par Marc Suchon, secrétaire de la commission départementale Ugict du Rhône : que le syndicalisme dans son entier prenne acte des transformations en cours, adapte ses structures aux nouvelles

**Promouvoir un embellissement de la ville et œuvrer à de meilleures dessertes des territoires, c'est bien. Participer ainsi à la commercialisation de l'urbain, au départ des classes moyennes après celui des milieux populaires, est une tout autre affaire.**



MAXIME JEGAT / MAXPPP



THOMAS PADILLA / MAXPPP

**Les ordonnances vont fortement mettre en cause notre place dans les entreprises. Soit nous utilisons les difficultés qui se dressent devant nous pour nous repositionner, soit nous allons vers de sérieuses difficultés.**

réalités du travail et multiplie ses modes d'intervention interprofessionnelle pour avancer. Dans une ville où les inégalités explosent, la question urbaine est l'affaire de tous. «*Elle est celle des agents de la fonction publique qui tentent, comme ils le peuvent, de colmater les brèches d'une misère que personne ne veut voir mais qui s'impose à eux; celle de jeunes diplômés qui refusent des emplois faute de pouvoir se loger; celle de salariés confrontés à un stress grandissant engendré par des trajets domicile-travail de plus en plus longs*», a dit une syndicaliste enseignante. «*Même les "bobos" doivent pouvoir relever de notre champ de syndicalisation*», assure encore Marc Suchon. Ils travaillent. Dans les start-up, sur les plateformes numériques ou dans la zone grise de l'auto-entrepreneuriat, les relations de travail laissent souvent à désirer, explique-t-il. Les relations sont similaires à celles que l'on retrouve dans le champ traditionnel des

relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants. «*Et nous le savons, les conditions de travail des uns pèsent sur celles des autres. Si la Cgt est bien la Confédération générale du travail, du "travail" dans son ensemble, alors nous ne pouvons avoir d'exclusive.*»

La ville, nouvelle frontière syndicale ? Le 30 novembre, Frédéric Couchoud, contrôleur et tout nouveau secrétaire de la section du Rhône du syndicat Cgt des Finances, est aussi à la bourse du travail. Venu avec la conviction de la gravité de la question du logement pour les salariés, il en est reparti avec celle de la nécessité pour la Cgt à s'investir sur le sujet, «*du niveau confédéral au niveau local*». Quant au secrétaire de la Cd Ugict du Rhône, il a confirmé son agenda. Sur le parvis de la Part-Dieu, symbole de la tertiarisation de la métropole lyonnaise où travailleront demain 100 000 salariés, dont 90 % d'ingénieurs et cadres, elle avait mené, il y a tout juste deux ans, avec des syndicats du département, une action pour faire connaître la Cgt. Au printemps prochain, avec l'Ufict-Métropole et beaucoup d'autres syndicats présents sur le site, espère Marc Suchon, elle réitérera. «*Nous n'avons pas d'autres choix que nous adapter. Les ordonnances vont fortement mettre en cause notre place dans les entreprises. Soit nous utilisons les difficultés qui se dressent devant nous pour nous repositionner, soit nous allons vers de sérieuses déconvenues.*»

Martine HASSOUN

## OCCITANIE **NAISSANCE D'UN COMITÉ RÉGIONAL CGT**

Il y aura dorénavant « avant » et « après ». Avant, ils étaient deux comités régionaux : celui du Languedoc-Roussillon et celui de Midi-Pyrénées. On appellera la structure unifiée « Occitanie ». Sa première conférence s'est tenue à Carcassonne durant deux jours et a réuni les délégués venus des 13 départements de la région Occitanie et des fédérations, dont celle des Finances. À l'issue des travaux, le 6 décembre, un projet travaillé collectivement depuis plus de deux ans a été adopté. Cet événement s'inscrit dans les suites de la réforme régionale, la Cgt ayant décidé, face à la nouvelle cartographie politique et administrative des régions, de se doter des moyens appro-

priés pour coordonner l'activité en direction des travailleuses et de travailleurs sur un territoire regroupant de plus de 5 millions d'habitants. L'enjeu est de créer les conditions permettant de travailler ensemble à une meilleure appropriation des grands dossiers régionaux, pour la satisfaction des besoins des populations. De façon naturelle et fidèlement à une tradition solidement implantée dans cette région frontalière, les débats ont fait écho, dans un souci de solidarité internationale, au respect de la démocratie, au refus de la violence, prenant notamment la forme d'une motion adressée aux travailleuses et aux travailleurs de Catalogne.

## UGICT (1) **TERRITOIRES : ORIENTATIONS DE CONGRÈS**

Le document d'orientation préparatoire au 18<sup>e</sup> congrès de l'Ugict aborde la question de notre déploiement territorial, en lien avec les structures professionnelles. Au chapitre des unions départementales, « l'objectif est de mettre en place et de faire vivre des commissions départementales ou des référents Ugict dans tous les départements, intégrés aux collectifs de direction des unions départementales. Ces structures doivent travailler en lien étroit avec les collectifs Vie syndicale des Ud et travailler au quotidien la convergence entre catégories et la convergence des luttes. Elles doivent construire des plans de travail de vie syndicale : ciblages de syndicalisa-

*tion et de déploiement dans les déserts syndicaux en lien avec les élections professionnelles, soutien à la création de nouvelles bases Ugict, aide au déploiement des syndicats généraux vers les Ictam débouchant sur la création de sections ou de syndicats, travail avec les syndicats spécifiques pour développer leur activité Ugict. Dans les territoires qui concentrent la majorité des Ictam, le congrès de l'Ugict s'engage solidairement à travailler à dégager les moyens humains pour qu'à l'issue du mandat, des commissions départementales fonctionnent. À l'issue du mandat, nous devons nous donner les moyens d'avoir des référents Ugict dans tous les départements ».*

## UGICT (2) **POUR DES SYNDICATS MULTIPROFESSIONNELS**

Le document d'orientation préparatoire au 18<sup>e</sup> congrès de l'Ugict aborde également l'enjeu des structures professionnelles : « Les unions fédérales ingénieurs, cadres, techniciens (Ufict) doivent être renforcées et disposer de l'autonomie permettant aux Ictam, conformément aux statuts confédéraux, de construire leurs revendications, de s'organiser et de définir les modes d'action et de lutte. Les liens réguliers et l'intégration des Ufict dans les collectifs de direction avec les fédérations doivent permettre de travailler plus et mieux les convergences d'intérêts entre catégories [...] ». Il s'agit donc, dans ce cadre, de « créer des syndicats Ict territoriaux multipro-

*fessionnels ou professionnels pour accueillir les isolé.es en raison de l'absence de syndicat dans l'entreprise. Cela peut aussi être une solution pour rompre l'isolement des syndiqués Ict isolés dans un syndicat général. Il s'agit de permettre à tous les syndiqués Ictam de bénéficier d'une qualité de vie syndicale adéquate et donc d'une activité spécifique. À noter qu'avec la fin de la période transitoire, la loi impose désormais deux ans d'antériorité du syndicat pour présenter des listes. Nous avons besoin de syndicats de territoires disposant de sections syndicales d'entreprises pour garantir notre capacité à déposer des listes dans les déserts syndicaux ! »*



NATHALIE SAINT-AFFRE / MAXPPP

# Chercheurs... de coopérations territoriales

Plusieurs collectifs confédéraux se rencontrent au sein du groupe de travail Recherche-industrie pour porter des projets dans les territoires articulant mieux les coopérations. Illustration.

Le groupe de travail Recherche-industrie part du constat que les acteurs syndicaux sont en difficulté pour s'adresser efficacement aux bons interlocuteurs politiques et économiques, à tous les échelons du territoire. Nous voulons intensifier les échanges entre toutes les structures de la Cgt pour mieux identifier les ressources de chaque territoire, développer les contacts avec l'ensemble des acteurs (élus, représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, entreprises, populations, médias) et occuper les espaces d'expression en tant qu'acteurs sociaux et interlocuteurs légitimes, pour peser sur les débats et les décisions. La dynamique de « reconquête des territoires » impulsée depuis les Assises Cgt de l'industrie en février 2017 s'appuie sur une cinquantaine de dossiers sur lesquels des militants se mobilisent déjà, sur l'énergie, la construction navale, les transports, les nouvelles technologies. Les collectifs confédéraux Politique industrielle, Territoires et Recherche poursuivent cette démarche en rapprochant leurs réflexions. Le collectif Recherche, animé par l'Ugict, a un rôle particulier à jouer pour enrichir les propositions de la Cgt.

Nous sommes convaincus de la nécessité de faire du développement des connaissances et de la recherche un moteur pour l'industrie et l'emploi. Les chercheurs peuvent être porteurs de projets territoriaux, à condition d'avoir une vision élargie des implications de leurs activités professionnelles et syndicales spécifiques, ce qui n'est pas toujours dans leur culture ; à condition aussi que la problématique recherche – fondamentale, académique, industrielle – soit bien

## point de vue DOMINIQUE GHALEB

EX-CHERCHEUR ET ADMINISTRATEUR SALARIÉ DU CEA, COANIMATEUR DU COLLECTIF CONFÉDÉRAL RECHERCHE, SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'UGICT.

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

intégrée à la démarche interprofessionnelle de la Cgt... et puisse s'inscrire dans un cadre où les moyens d'expression des représentants des salariés sont garantis. Parmi nos axes de travail, nous avançons des propositions pour transformer les pôles de compétitivité. Nous défendons l'idée de créer des « pôles de coopération et de développement territorial » plus centrés sur la recherche collaborative et la mutualisation des moyens. Le triptyque formation-recherche-industrie y serait respecté et la transparence de mise, avec une représentation des salariés dans les instances de gouvernance et de décision. Les Pme-Tpe, qui ont peu de moyens à consacrer à la recherche de long terme (en termes de financements, temps, capacités) pourraient accéder à certains des résultats de recherche, afin de développer des produits spécifiques à leur marché. Sur chaque territoire, les grands organismes de recherche, les grands groupes industriels publics, les organismes d'enseignement supérieur mettraient à disposition des Pme-Pmi une mise à jour des connaissances de base acquises lors de leurs efforts propres de recherche, ainsi qu'un volant de compétences (docteurs, doctarrants, jeunes techniciens formés par et pour la recherche) capables d'exploiter pleinement ce front de connaissances. Charge à ces Pme-Pmi, en intégrant les compétences nécessaires au dialogue recherche-industrie, autrement dit en embauchant, de mener une recherche et développement ciblée plus sur le court terme, leur permettant de développer leurs produits – par l'intermédiaire, si nécessaire, de prêts issus de fonds publics, qui restent à développer. Toute entreprise s'insérant dans le dispositif serait soumise à des accords de confidentialité et de propriété intellectuelle sur ces « briques technologiques » restant à définir en commun. De même, toute réussite sur le plan commercial des produits ou process issus de ces coopérations devrait être bénéfique à tous, par un retour sur investissement – par l'intermédiaire de brevets, redevances, allocations, alimentation de fonds de financements – en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, à l'origine de ces succès.

Porteuses d'innovation, ces coopérations pourraient doper les capacités d'export des entreprises et faire l'objet d'accords assurant le développement des emplois dans les régions. ▶

# Numérique Logiques

**La stratégie qui vise à « récompenser » les métropoles les mieux dotées et les plus capables de se mobiliser ne permet pas de répondre aux questions qui se posent aux territoires : que veut-on produire ? Pour quelle qualité de l'emploi et à quelles conditions ?**

On les appelle les bâtiments « totem » : EuraTechnologies à Lille, le Mabilay à Rennes, ancien siège de France Télécom mais aussi Euronantes, construit sur une partie des halles d'Alstom... Ces bâtiments sont aujourd'hui des lieux de référence, construits ou en projet, de la « french tech ». Point de ralliement en quelque sorte des start-up et des entrepreneurs locaux, ils sont la vitrine de ce que les pouvoirs publics qualifient de « *mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques* » dans le domaine du numérique. À ce jour, treize écosystèmes de ce type ont obtenu le label Métropole French Tech, instrument de croissance supposé avoir « *un effet d'entraînement économique sur l'ensemble du territoire français* ». C'est ce que promettent, en tout cas, les documents officiels de la mission French Tech, dont les bases ont été posées en 2014, lors d'un voyage de François Hollande en Californie.

Vœu pieux ? Pour l'heure, il est frappant de constater que la carte de ces métropoles « high-tech » épouse peu ou prou la géographie des grands déséquilibres territoriaux, créés par un double phénomène. D'une part, la désindustrialisation, avec un espace productif qui s'est rétracté à vue d'œil. D'autre part, la métropolisation : quinze aires urbaines de plus de 500 000 habitants ont concentré 70 % des créations nettes d'emplois privés entre 2007 et 2014. Or, dans la mesure où sont ainsi « récompensés » les territoires ayant « *une masse critique et une visibilité internationale* », la logique de « labellisation » ne peut que renforcer ces déséquilibres, en confortant les territoires les mieux dotés et capables de se mobiliser autour d'un projet. Tout pour les métropoles, rien ou presque pour les autres ?

## De fortes inégalités sociales et spatiales

C'est notamment pour comprendre les interactions entre développement économique, sur fond d'accroissement des inégalités sociales et spatiales, et métropolisation des territoires au sens institutionnel du terme, que la Cgt et l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) mènent une recherche depuis maintenant un an, en proposant des regards croisés entre universitaires et syndicalistes sur plusieurs études de cas\* : Lyon, Marseille, Bordeaux, Belfort-Montbéliard, Nantes-Rennes. L'un d'eux affirme : « *Il faut écouter les élus ruraux pour mieux comprendre les conséquences du processus*

*de métropolisation. Ce processus s'appuie en effet sur une logique du « champion » qui concentre, toujours sur les mêmes territoires, les dynamiques financières. Dans ce contexte, les stratégies d'appel à projet apparaissent comme une nouvelle étape de cette focalisation territoriale et spatiale qui pose notamment la question des rapports financiers entre l'État et les collectivités territoriales.»* Elle interroge également le niveau européen, comme le souligne Bruno Bouvier, animateur du pôle Activités Cgt en territoires : « *Depuis 2015, explique-t-il, la gestion des fonds structurels est centrée sur les activités dites « leaders ». Cela concourt à renforcer également la dynamique métropolitaine, sur laquelle se concentrent les stratégies régionales d'innovation.* »

## Des écosystèmes numériques qui vivent en partie à part

Pour le moment, cette dynamique, portée par les politiques de l'offre, est pourtant difficile à évaluer réellement. « *Cela s'explique en grande partie par la variété des configurations métropolitaines, certaines n'en étant qu'à leurs balbutiements* », souligne Guillaume Gourgues, coordinateur scientifique du projet, pour qui, dans ce paysage en construction, la métropole de Lyon fait figure d'exception. « *Elle est le cas le plus mature du point de vue institutionnel, avec une forte capacité d'investissement, une politique économique affichée et structurante avec plus d'une centaine de personnes qui travaillent dans des services dédiés* », explique Deborah Galimberti, docteure en science politique et chercheuse associée au laboratoire Triangle (université Lyon-II). Cela va bien au-delà des activités numériques. Publiée en juin 2016, une étude commandée par la métropole de Lyon a ainsi montré que celle-ci a concentré, en huit ans, 77 % des créations nettes d'emplois dans son aire urbaine. Mais elle tend aussi à démontrer que la métropole qui, en termes de transferts publics, verse plus qu'elle ne reçoit, est un puissant « *moteur de solidarité* » et que le « *rayonnement de son économie* » bénéficie « *par de multiples mécanismes, à de très larges territoires* ».

Une démonstration que Deborah Galimberti souhaite remettre en perspective : « *Si elle verse plus qu'elle ne reçoit, c'est en grande partie parce que la métropole est le lieu de concentration, par rapport à d'autres territoires, de catégories moyennes supérieures. Subsistent également des situations de pauvreté et de marginalité qui représentent un véritable enjeu d'injustice socio-*

\* Pour connaître l'intégralité du projet de recherche Ires-Cgt sur les métropoles, lire la *Lettre Activités en territoires* n°8, novembre-décembre 2016.

# de champions



POUR LE MOMENT, LES DIMENSIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA QUALITÉ DE L'EMPLOI, AUX CONDITIONS DE TRAVAIL, À LA PLACE DES FEMMES OU AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉCARITÉ SONT IGNORÉES, SUR FOND EN OUTRE D'ABSENCE DE DIALOGUE SOCIAL SUR CES QUESTIONS.

*patiale.» Au-delà, cette vision tend à esquiver les véritables questions posées par cette dynamique du développement économique, voire à en détourner l'attention : «*On parle d'emplois en termes quantitatifs sans s'attaquer au problème central*, souligne-t-elle : *comment mettre au cœur des politiques menées les questions de travail et d'emploi ? Pour le moment, les dimensions transversales liées à la qualité de l'emploi, aux conditions de travail, à la place des femmes ou au développement de la précarité sont ignorées, sur fond en outre d'absence de dialogue social sur ces questions.*» C'est aussi dans ce contexte que les activités numériques se mettent en place, portées par des métiers spécifiques, l'auto-entrepreneuriat et les nouvelles formes d'emploi. Des activités qui vivent en grande partie à part, relativement déconnectées de leur environnement et des secteurs historiquement productifs. «*Ce n'est pas le numérique en soi qui pose problème. Il n'est qu'un outil qui, sous certaines conditions, peut être une opportunité pour repenser le travail, contribuer à la mutation du modèle de développement, dans une perspective à la fois de rééquilibrage territorial et de réponse aux nouveaux besoins, qu'ils soient environnementaux ou humains*», souligne Marie-Claire Cailletaud, coanimatrice du collectif confédéral Développement durable, industrie, numérique (Din). S'en tenir au développement de niches et à l'affichage de vitrines technologiques, portées notamment par la promotion de la «french tech» sur les ruines de la «veille industrie» mènera à une impasse. «*Opposer les deux est contre-productif. Surtout, cette opposition ne permet pas de répondre aux questions posées*», insiste-t-elle. Parmi elles : ce qu'on veut produire et pour quelle utilité ? Pour quelles stratégies économiques et quelle vision de long terme ? Pour quels types d'emplois, notamment en termes d'accroissement du niveau de formation et de qualification ? Pour quelles nouvelles relations entre les entreprises, les services et la société ? Le débat ainsi posé va bien au-delà de la mutation numérique en tant que telle : il met au cœur de cette mutation le rôle de l'État en tant qu'«État stratège», la cohérence des politiques mises en œuvre en lien avec les collectivités territoriales, la question démocratique, à la fois sociale et citoyenne, sur les choix stratégiques opérés. Autant de dimensions aujourd'hui largement ignorées par le fait métropolitain et la question territoriale dans son ensemble.*

Christine LABBE

# Professions et territoires, réciprocement

Les restructurations territoriales configurent de nouvelles logiques de recherche, d'éducation et de production qui bouleversent profondément les données du dialogue politique, civil et social. Le syndicalisme est lui aussi bouleversé, dans son rôle de représentation, de négociation et de proposition. Comment, dans ce contexte, penser le redéploiement de l'activité revendicative et des structures impliquées ?

## PARTICIPANTS :

- OLIVIER BEBIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA FÉDÉRATION CGT BANQUES ET ASSURANCES.
- SYLVIANE LEJEUNE, MEMBRE DU BUREAU DE L'UGICT, MEMBRE DU COMITÉ RÉGIONAL CGT ÎLE-DE-FRANCE.
- AGNÈS NATON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU COMITÉ RÉGIONAL CGT RHÔNE-ALPES.
- PIERRE TARTAKOWSKY, "OPTIONS".

– **Options:** *Les politiques territoriales accélèrent les processus de concurrence et exacerbent les inégalités entre populations, entre travailleurs, entre territoires. Combinées aux lois Travail, elles bouleversent l'édifice du dialogue social et placent en porte-à-faux l'acteur syndical, marqué par le professionnel. Comment peut-il relever le défi ?*

– **Agnès Naton:** Nous sommes confrontés à trois enjeux, distincts mais indivisibles. Le premier, c'est la démocratie. La réorganisation territoriale tend à vitrifier dialogue civil et dialogue social. Suite aux réformes, on voit se mettre en place une série de lieux de décision qui, quel que soit leur objet, partagent un point commun : l'absence des organisations syndicales. Une exception demeure : le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), j'y reviendrai. Le second enjeu touche à notre capacité à prendre part au débat public sur les choix régionaux. Faire s'approprier par le plus grand nombre les choix opérés, ainsi que leurs conséquences et nos propositions est devenu un enjeu syndical majeur pour peser dans le débat public. Cela suppose de faire émerger les attentes du monde du travail, au travail et hors travail, qui s'entremêlent et sont au cœur des compétences régionales : l'industrie, la recherche, les transports, la formation, la gestion des déchets, l'apprentissage, l'aménagement du territoire. Bref, des enjeux structurants pour le développement du territoire et la réponse aux besoins. Nous avons, en Rhône-Alpes, depuis quelques années, fait de l'anticipation des mutations et des transitions économiques un enjeu syndical, un enjeu du travailler ensemble et de formation pour construire des projets revendicatifs, avec le concours de notre structure, l'Association pour le développement des études économiques et sociales en Rhône-Alpes (Adees), mais également du monde universitaire et de la recherche. Cela a débouché sur des cursus de formation nourris du vécu des syndicats quant aux

évolutions du travail et de son organisation avec, y compris, le train de paradoxes engendrés par les tensions entre individualisation et asservissement, recherche d'émancipation et aspiration à plus de démocratie. Il reste beaucoup à faire pour que les syndiqués et le monde du travail s'approprient le fait régional et ses évolutions, afin de peser concrètement dans les lieux de décisions pour faire valoir d'autres choix. D'où le troisième enjeu : celui de l'articulation et de la cohérence de notre travail Cgt, entre professions et territoires, afin de travailler mieux ensemble, et mieux tout court. C'est devenu un enjeu vital si nous voulons incarner une Cgt capable de transformer le quotidien mais aussi d'influer sur les choix politiques et stratégiques dans l'entreprise et dans les services publics.

– **Sylviane Lejeune:** Cet effacement de la démocratie est réel. Moins de transparence, moins de lieux où décideurs et décisions sont visibles... Tout se passe comme si l'État n'était plus que le porte-parole éminent de décideurs qui siègent loin, ailleurs, hors de toute confrontation démocratique. Notre intervention n'en est que plus importante, singulièrement à l'échelon régional, riche en enjeux structurants aux plans social, économique et environnemental. Pour l'heure, la Cgt s'y attelle avec ses « spécialistes » en charge de dossiers. Mais nous avons besoin d'un tout autre niveau d'appropriation militante si nous voulons peser sur les enjeux et leurs issues. À cet égard, des choix sont à faire. Ainsi, lorsque les pôles de compétitivité ont été créés, la Cgt s'est interrogée : faut-il ou non participer à la gouvernance de cette structure visant à articuler recherche et entreprises ? Cette question légitime est restée sans réponse. Dommage, car nous portons notre propre vision de l'efficacité des entreprises, de la stratégie industrielle, de son articulation à la recherche, des besoins sociaux posés. Dommage, car il y a là des salariés qui veulent débattre, mieux travailler, donner un sens à leur travail. Dommage



enfin, car cette absence affaiblit globalement toute la Cgt. Pour répondre aux restructurations et aux hésitations qu'elles suscitent dans nos rangs, nous avons besoin de nouveaux droits et de nouvelles prérogatives dans les lieux stratégiques, de faciliter l'intervention des salariés sur les choix opérés et l'expression des populations au regard de leurs besoins. Cela nécessite de travailler ensemble, or, aujourd'hui, les Ud souffrent d'un déficit de présence des fédérations, indispensable à une vision claire des enjeux et au rapport de force territorial.

– **Olivier Bebin** : Le champ professionnel se limite de moins en moins à la seule dimension professionnelle. Tout récemment, la Société générale a annoncé un train de fermetures d'agences. Ces fermetures, sont-elles professionnelles ou territoriales ? Les deux ! Elles affectent l'entreprise et le territoire. Elles vont participer de sa désertification, d'une désocialisation. Le rapport territoire-professions est donc incontournable, et il ne se résume pas à une question de structures. Nous l'abordons à partir des réalités, au plus près du travail, du bouleversement de ses organisations, de ses cadres juridiques, de ses territoires... Or, la révolution numérique modifie profondément le travail, les conditions d'usage des outils, les rapports au temps et au territoire en accélérant des dynamiques générales de convergence mais aussi d'éclatement. Il s'agit donc d'être le plus proche possible des salariés, des militants, de mutualiser les efforts de toutes les organisations de la Cgt, et ce d'autant plus à l'heure où les moyens du syndicalisme lui sont âprement disputés. Comment « mettre en machine » fédérations, confédération, organisations territoriales, élus aux Ceser, afin de gagner en pertinence et en efficacité ? Nous sommes organisés en collectif de groupes, de syndicats d'entreprises, de places... Ce qui permet aux isolés de débattre de leurs problématiques professionnelles. Corrélativement, nous avons choisi d'organiser des réunions fédérales

décentralisées en territoire. C'est l'occasion de croiser les préoccupations professionnelles avec celles qui touchent par exemple au financement de l'économie locale, des entreprises, mais aussi aux agendas revendicatifs autour des libertés, du temps de travail...

– *Tous s'accordent sur le fait que travailler ensemble est nécessaire, mais vos échanges attestent que la pratique s'avère nettement plus compliquée. À quoi attribuer ce décalage et comment le corriger ?*

– **Olivier Bebin** : Chaque structure a tendance à raisonner à partir de son activité propre. Si nous sommes une profession, nous le sommes dans une organisation qui compte d'autres professions et territoires, et dont tous suivent leur pente « naturelle ». Dépasser cet état de fait passe par un constat fondamental : l'impact de la profession va au-delà du champ professionnel. Lorsque nous négocions dans la branche assurance par exemple, nous abordons une série d'aspects généraux – conditions et temps de travail par exemple – qui intéressent bien au-delà du seul champ fédéral. Il faut donc assurer une circulation de cette activité, la faire rayonner, avec une communication qui soit la plus claire possible. Cela implique également que des militants impliqués dans des unions locales, des unions départementales et des territoires siègent au comité fédéral. Enfin, et c'est structurant, nous devons entre nous, être clairs sur la raison pour laquelle nous voulons travailler ensemble. Lorsque nous avons voulu nous adresser aux agents fédéraux, des salariés quasi isolés qui ne relèvent que de petites agences, il était nécessaire de travailler avec les structures territoriales ad hoc. Idem pour la communication ; pour que notre parole pénètre dans les entreprises de deux ou trois salariés, il faut un effort partagé avec les territoires. J'insiste sur « partagé ». Il ne s'agit pas qu'une structure « rende service » à une autre en portant ses tracts. ...

IL RESTE BEAUCOUP  
À FAIRE POUR  
QUE LES SYNDIQUÉS  
ET LE MONDE  
DU TRAVAIL  
S'APPROPRIENT  
LE FAIT RÉGIONAL  
ET SES ÉVOLUTIONS,  
AFIN DE PESER  
CONCRÈTEMENT  
DANS LES LIEUX  
DE DÉCISIONS  
POUR FAIRE VALOIR  
D'AUTRES CHOIX.

## TABLE RONDE

Professions et territoires,  
réciproquement

Agnès Naton.

décidé de mutualiser réflexions et moyens en direction des lieux marqués par une forte présence des ingénieurs, cadres et techniciens (Ict), y compris dans les entreprises où la Cgt existe mais ne présente pas de candidats dans les deuxième et troisième collèges. Nous avons en effet un double devoir: celui de ne pas nous affaiblir nous-mêmes; celui de permettre à l'ensemble du salariat de pouvoir choisir la Cgt dans l'entreprise. Encore doit-elle y être présente et à l'écoute de tous. C'est une question d'efficacité et donc, de moyens syndicaux. Ces moyens, il revient à la Cgt de décider ou non de les mettre en œuvre.

– **Agnès Naton:** Nos réflexions renvoient inévitablement au rapport de force et à ses enjeux unitaires. À cet égard, le Ceser peut jouer un rôle éminent, comme lieu de débat et de convergence: en Rhône-Alpes, cela fait maintenant un an que les huit organisations syndicales se rencontrent pratiquement toutes les semaines. Cela a finalement débouché sur une audience des huit par Laurent Wauquiez, bien qu'il considère le fait syndical comme totalement négligeable. Il a d'ailleurs mis vingt-et-un mois pour nous recevoir. Nous avons insisté sur notre apport, soulignant que le syndicalisme était disposé à prendre toute sa place dans les lieux de gouvernance politique où se décident les schémas régionaux de développement. Il a évidemment refusé, mais il a dû concéder des ouvertures, avec un calendrier de rencontres trimestrielles, par exemple sur l'agence régionale économique, ainsi qu'une conférence régionale bisannuelle. On est loin de ce qu'on revendiquait au départ, mais c'est aussi l'opportunité de dire des choses intelligibles et pertinentes sur des enjeux majeurs et d'apparaître pour ce que nous sommes: un acteur collectif de progrès social.

– **La Cgt est absente d'un grand nombre d'entreprises et, de surcroît, des deuxième et troisième collèges d'autres entreprises. En quoi cela influence-t-il sur la qualité de son activité revendicative?**

– **Olivier Bebin:** En effet, la Cgt est souvent absente dans certaines entreprises de nos secteurs et un travail pointu est à effectuer sur ce point. Bien souvent, nous ignorons même que

EN PASSANT  
PAR LE TERRITOIRE,  
ON ENRACINE  
LE PROFESSIONNEL  
ET ON LE REFONDE  
EN TISSANT  
DES LIENS. C'EST  
UNE OPPORTUNITÉ  
MAIS AUSSI UN ENJEU  
ET UNE CHANCE:  
LES SALARIÉS  
QUI SONT LÀ VOIENT  
UNE CGT VRAIE,  
VIVANTE. CELA  
MARCHE DANS  
LES DEUX SENS.  
Ils DÉCOUVERT  
LA CGT ET,  
D'UNE CERTAINE  
FAÇON, NOUS  
LES DÉCOUVRONS  
TOUT AUTANT.

... Il s'agit de mutualiser des idées, des moyens, des démarches, et de le faire partout.

– **Agnès Naton:** Un «partout» très pluriel. Il peut renvoyer à la sphère privée, au réseau, à plusieurs territoires... Travailler ensemble, en proximité, qu'est-ce que cela veut dire, alors? Pour les fédérations, cela devrait signifier réfléchir à sa propre évolution à partir du territoire, de la proximité. Certes, chaque fédération compte en son sein des militants impliqués dans le territorial. Mais n'a-t-on pas besoin de repenser plus fondamentalement la structuration de la profession en territoire? Depuis que nous avons intégré les professions structurées régionalement dans le comité régional Cgt, c'est nettement mieux pour travailler ensemble à des projets revendicatifs alternatifs. Parce que, dès lors qu'il s'agit de la signature de la convention Ter entre la Région et la Sncf, ou des regroupements hospitaliers de territoires, par exemple, on ne peut plus penser chacun de son côté en imaginant qu'on pourra s'en sortir isolément. Ainsi, depuis la conférence régionale commune en Auvergne-Rhône-Alpes, fin 2017, nous avons engagé une campagne pour le droit à la santé et la reconquête de la Sécurité sociale. Des assises ont réuni plus de 800 personnes sur Lyon et Clermont-Ferrand. Quatre thématiques se sont dégagées des échanges et invitent à faire travailler ensemble les professions de la santé et de l'action sociale, des territoriaux, de la chimie, des métaux, de l'enseignement et de la recherche, et des organismes sociaux. Mais ce n'est pas tout: notre effort collectif a pour but de nous immerger en territoire, avec les syndicats, pour faire grandir et s'exprimer les besoins, les attentes, afin de repenser l'organisation du système de santé en territoire, des déserts médicaux, de la filière du médicament, pour faire face au défi du vieillissement... C'est une démarche exigeante mais enthousiasmante. Mais elle ne peut pas souffrir d'une forme de balkanisation au sein de notre organisation.

– **Sylviane Lejeune:** C'est la démarche que nous souhaitons impulser dans le cadre du collectif Recherche, en veillant à croiser les problématiques de la recherche, de l'industrie et du développement territorial. L'enjeu est colossal. Mais on peine à dépasser le stade de l'expertise, à l'articuler avec la réalité des entreprises, des territoires, à affronter la jungle des financements... On en reste trop souvent à un stade de généralités, du fait d'urgences éparses et d'un manque de moyens, certes, mais pas que. Au final, cela freine – c'est une litote – la cristallisation de nos forces, leur regroupement, leur efficacité. À ce titre, j'ajouterais volontiers le spécifique dans le «travailler ensemble». En Île-de-France, plusieurs commissions départementales Uigkeit ont



## UN CAP RESTE À FRANCHIR. L'ÉVOLUTION DU SALARIAT DANS LE PAYS N'EST PLUS EN DÉBAT ; L'ÉLÉVATION FORTE DES QUALIFICATIONS, L'EXIGENCE DE QUALIFICATION AU TRAVAIL, L'IMPACT DÉJÀ SENSIBLE DE LA NUMÉRISATION SONT DES FAITS ÉTABLIS ET ADMIS. LA QUESTION PENDANTE EST DE SAVOIR COMMENT LA CGT S'EMPAIRE DE CES RÉALITÉS – RELATIVEMENT – NOUVELLES.

nous sommes absents. On ne répond pas à ça par un échange de matériels et de bons procédés entre organisations de la Cgt. Être présent, c'est être sur place, aux côtés des salariés, de façon pertinente et pérenne. Cela implique un lien avec les professions et avec l'Ugict, cela va de soi, parce que notre champ fédéral compte énormément de cadres et de techniciens. Récemment, nous avons organisé à la Défense, avec l'Ul, l'Ud et l'Ugict, toute une journée de présence et de rencontres, au plus proche des salariés. Toutes les structures de la Cgt ont relevé leurs manches et cela a donné un formidable travail interprofessionnel. Car à la Défense, il n'y a pas que les banques. Il y a d'autres services, et de l'industrie également. Lorsqu'on s'installe dans un tel endroit pour parler avec les salariés, on le fait avec toutes et tous, pas uniquement avec les « siens ». En passant par le territoire, on enracine le professionnel et on le refonde en tissant des liens. C'est une opportunité mais aussi un enjeu et une chance : les salariés qui sont là voient une Cgt vraie, vivante. Cela marche dans les deux sens. Ils découvrent la Cgt et, d'une certaine façon, nous les découvrons tout autant. Les problèmes évoqués lors de ces rencontres nous sont en général connus. Ce que nous découvrons c'est la façon dont le salarié les vit, toujours singulière. Nous y gagnons en profondeur, en empathie et en capacité de réactivité, au meilleur sens du terme, c'est-à-dire en capacité d'imposer un agenda revendicatif, nos thèmes, nos priorités.

– **Sylviane Lejeune :** l'Ugict est disponible. Elle est riche d'idées, de thèmes revendicatifs, d'expériences de négociations et de conflits, et c'est un patrimoine qu'elle met à la disposition des organisations de la Cgt et des salariés qui veulent s'en saisir. Aujourd'hui, un cap reste à franchir. L'évolution du salariat dans le pays n'est plus en débat ; l'élévation forte des qualifications, l'exigence de qualification au travail, l'impact déjà sensible de la numérisation sont des faits



Sylviane Lejeune.

établis et admis. La question pendante est de savoir comment la Cgt s'empare de ces réalités – relativement – nouvelles. Cela se jouera en grande partie au niveau régional et passera par un décloisonnement des structures comme des mentalités, par une meilleure maîtrise des réalités. L'Ugict développe depuis longtemps l'idée que l'on devrait structurer l'activité spécifique en fonction des concentrations d'Ict, des bassins d'emplois et des besoins sociaux en présence. Cette vision est d'ailleurs confortée par la métropolisation, qui accélère les concentrations de cadres, dans les entreprises comme dans les territoires. Le congrès réaffirmera sans doute cette importance territoriale, en soulignant l'urgence à saisir, ensemble, tous les salariés. Cela suppose de leur ouvrir des perspectives sur leur emploi, leur qualification, leur entreprise – en deux mots : leur avenir. Cela renvoie également aux efforts de la Cgt pour donner à l'activité spécifique les moyens de sa pleine dimension.

– **Agnès Naton :** Nous avons besoin de réaffirmer notre confiance dans l'avenir et cela ne peut pas passer uniquement par une posture d'opposition sans lendemain. Sinon, nous risquons de nourrir la fragmentation de nos forces et d'obscurcir le sens même de notre engagement. À cet égard il faut sûrement passer beaucoup plus de temps avec les travailleurs eux-mêmes, là où ils sont, et les écouter. Les 350 participants de notre conférence régionale ont décidé d'aller rencontrer les ingénieurs cadres et techniciens de la région, considérant qu'on parle beaucoup d'eux mais qu'il pouvait être intéressant d'entendre ce qu'eux ont à dire. Ce 19 décembre, nous réunissons les Ud de la région pour réfléchir à ce qu'est une activité spécifique, en se basant d'ailleurs sur le questionnaire Ugict, qu'on a un peu retravaillé. Cela correspond à l'idée, qui progresse dans les syndicats, selon laquelle la démarche syndicale doit se penser à partir du travail. Beaucoup de syndicats sont demandeurs de débats pour creuser ces réalités, et les apprêhender autrement. C'est en partant du lieu de travail qu'on peut refonder l'activité syndicale, ses objectifs revendicatifs, porter des projets qui mêlent vécus professionnels et territoriaux.



Olivier Bebin.

L'ACCORD SOUMIS  
À LA SIGNATURE  
DES ORGANISATIONS  
SYNDICALES PRÉFIGURE  
LA NOUVELLE RÉFORME  
DU RÉGIME GÉNÉRAL  
PROGRAMMÉE POUR 2018  
PAR EMMANUEL MACRON.



## AGIRC-ARRCO LES CONSÉQUENCES DU RÉGIME UNIQUE

**P**resque trois semaines après la dernière séance de négociation, la Cgt a décidé, après avoir consulté ses organisations, de ne pas signer l'accord actant la fusion des régimes Arrco et Agirc en un seul régime de retraite complémentaire, comme le prévoyait l'accord interprofessionnel du 30 octobre 2015. La négociation qui vient de se terminer n'en est pas le dernier acte, elle est aussi, analyse la Cgt, «*le premier acte de la future réforme des retraites*». Annoncée par Emmanuel Macron pour 2018, sa finalité est de faire du niveau des pensions, et non du niveau des ressources, la principale variable d'ajustement du système. Or, explique la Cgt dans un communiqué, «*les propositions du Medef pour le régime unifié Agirc-Arrco sont cohérentes avec cet*

*objectif de régression sociale*». Tous les salariés actifs et retraités du secteur privé ainsi que les agents du secteur public sous contrat de droit privé sont, dans l'immédiat, concernés.

### Un régime en déséquilibre dès 2022

Ce nouveau régime unique sera mis en place début 2019. Il fonctionnera par points, en répartition, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'Agirc et l'Arrco. Mais il sera à cotisations définies. Dans ce système, les ressources sont fixées une fois pour toutes ; ce sont les prestations qui servent de variable d'ajustement pour assurer l'équilibre des comptes. À l'origine, poser les bases d'un nouveau régime de retraite unifié se justifiait en particulier par les difficultés financières rencontrées

par les régimes Arrco et Agirc. C'est en tout cas ce que dit, dans son préambule, l'accord du 30 octobre 2015, que la Cgt n'avait pas signé. Un peu comme si l'addition de deux déficits et la mutualisation de leurs réserves permettraient de donner de l'oxygène au nouvel ensemble, en différant l'échéance de l'épuisement des réserves de l'Agirc, programmé dès 2018. «*Ce n'est évidemment pas le cas et des besoins de financement existent déjà*», explique Sylvie Durand, en charge de la question des retraites à l'Ugict-Cgt. C'est ce que montre en particulier une étude d'impact réalisée par les services de l'Agirc et de l'Arrco à la demande de la Cgt : il apparaît en effet que, dès 2022, si rien ne change, le nouveau régime unique complémentaire aura des réserves infé-



DAREK SZUSTERT / MAXPPP

est égale au produit de la valeur de service du point par le nombre de points acquis pendant la carrière. Sans cette mesure, les retraites sont susceptibles de diminuer y compris en montant nominal, ce qui serait sans précédent dans l'histoire des retraites en France. Lors de la négociation, la Cgt a demandé qu'un garde-fou, obtenu dans les accords de 2013 et 2015, soit repris dans le nouveau régime : l'interdiction de baisser le montant nominal de la valeur de service du point. Le Medef a opposé un refus catégorique à cette demande : une baisse de la valeur du service du point n'est donc plus exclue.

### Vers une baisse des pensions

Et pour cause : sur la base d'une simulation toujours opérée par les services de l'Agirc et de l'Arrco, une telle baisse pourrait permettre de différer l'échéance du déséquilibre financier de 2022 à 2028. Elle est chiffrée de manière à garantir les six mois de réserve exigés : de 1,2513 en euros constants en 2015, la valeur de service du point passerait à 1,2163 en 2019, entraînant progressivement un décrochage du droit potentiel à la retraite par rapport au niveau de salaire. Ce décrochage s'observerait jusqu'en 2033 avec une valeur tombée à 1,1424, toujours en euros constants. Une fois le choc du baby-boom « absorbé », cette valeur aurait tendance à remonter mais il faudrait attendre 2039 pour que la valeur de service du point retrouve le pouvoir d'achat de 2015. En l'état, l'étude d'impact fait apparaître, pour les quinze prochaines années, une baisse des pensions de 9 % en euros constants, qu'elles aient été liquidées avant ou après le démarrage effectif de ce nouveau régime, au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En réalité, le régime unique est doté d'une nouvelle réglementation qui rend caduque toute la jurisprudence liée à l'Agirc et à l'Arrco, en particulier l'interdiction de baisser les pensions liquidées,

selon un arrêt de la Cour de cassation de 1999, après un recours introduit par l'Ugict-Cgt. Ce n'est pas la seule conséquence de cette fusion : avec le refus du Medef de faire du taux de remplacement – le niveau de la première pension par rapport au dernier salaire d'activité – l'un des indicateurs de suivi de ce régime, les salariés cotiseront désormais « à l'aveugle », sans jamais savoir ce qu'ils auront au moment de la retraite. Là encore, l'étude d'impact est sans ambiguïté : le niveau des futures pensions est appelé à s'effondrer. Pour 100 euros annuellement cotisés, un salarié acquiert aujourd'hui un droit annuel de 7,50 euros de pension. À terme, c'est-à-dire à l'horizon 2060, ce droit sera réduit de 29 % pour chuter à 5,27 euros. Pour rattraper cette perte, il faudrait cotiser dix-sept années supplémentaires.

### Espérance de vie et rente viagère

Certes, Emmanuel Macron n'a pas prononcé, lors de la campagne présidentielle, l'expression « cotisations définies » pour parler d'un futur régime de base dans lequel les taux et les assiettes de cotisation seraient bloqués. Il préfère mettre l'accent sur la notion d'universalité, en précisant : « *Notre projet, ce n'est pas de changer encore une fois tel ou tel paramètre. [...] Il est de clarifier et de stabiliser les règles du jeu, une fois pour toutes, en mettant en place un système universel, juste, transparent et fiable, dans lequel chacun bénéficiera exactement des mêmes droits.* » L'idée est ainsi d'inscrire les cotisations sur un compte individuel, au sein duquel chaque euro cotisé donnerait le même droit à retraite, quels que soient le statut du travailleur et l'origine de cette cotisation.

Dans un tel système, « *la pension n'est alors plus calculée proportionnellement au salaire de fin de carrière : on aboutit à une rente viagère calculée en fonction de l'espérance de vie à la retraite de chaque génération : plus on part tôt, plus cette rente est modeste ; plus on part tard, plus elle est élevée. C'est le système suédois qui a fait baisser toutes les pensions de 10 % en quatre ans*

 », souligne Sylvie Durand. Si des doutes s'expriment aujourd'hui sur le calendrier de cette réforme, des travaux du Conseil d'orientation des retraites (Cor) ont montré que le passage du système actuel à un régime unique fonctionnant par points prendrait de six à dix ans. L'enjeu pour le gouvernement est donc de faire adopter la loi qui va lancer le mécanisme : au plus vite.

Christine LABBE

## Dans le texte

### L'accord prévoit en outre :

- le recul de la date de revalorisation des retraites, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre ;
- la suppression de la garantie minimale de point. Parce qu'ils ont des salaires inférieurs ou de peu supérieurs au plafond de la Sécurité sociale, 36 % des cadres bénéficiaient d'une garantie minimale de 120 points, représentant pour une carrière complète, une pension annuelle de 2 298 euros. Cette prestation est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais les points acquis par le passé sont maintenus ;
- le report d'un an de l'âge de départ en retraite. Dès 2019, pour liquider leur retraite avant 67 ans sans pénalité, les générations nées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 devront travailler une année supplémentaire au-delà de l'âge auquel elles bénéficient d'une retraite à taux plein dans leur régime de base de Sécurité sociale.

# DROIT INTERNATIONAL À GÉOMÉTRIE VARIABLE?



NICOLAS VALLAURI / MAXPPP

À L'OCCASION DE LA SIGNATURE DU PACTE RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (PIDESC), ADOPTÉ LE 16 DÉCEMBRE 1966 PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISAIT UN COLLOQUE À PARIS.

**L**e Pidesc<sup>(1)</sup> n'est pas un texte mineur. La signature de ce pacte international entraîne l'engagement d'agir «en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels protégés dans le Pacte, y compris le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie suffisant». L'application de ce programme relève du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, et sa réalisation dépend des États, lesquels doivent tous les quatre ou cinq ans justifier des efforts réalisés pour «assurer progressivement, etc.». Depuis 2007, un groupe informel rédige un rapport alternatif à l'occasion de la session d'examen périodique de la situation des «Desc» en France. En 2008, l'essentiel des recommandations de ce rapport alternatif a été repris dans le rapport officiel adressé à la France, et ce succès a donné naissance à une plateforme dont la Cgt est partie prenante. Il a également profondément agacé les autorités gouvernementales françaises. Cet agacement s'est traduit par un cour-

rier adressé à la plateforme en question, et dont la brutalité équivaut à un véritable déni de la validité du droit international. Le colloque du 27 octobre, tenu au Conseil économique, social et environnemental, avait donc valeur de réplique et d'affirmation de la légitimité de l'objet – les droits économiques, sociaux et culturels – et de l'apport critique de la société civile.

## Des droits «pour de faux»?

Après une intervention liminaire de la Ligue des droits de l'homme, Olivier de Schutter, membre du comité des Desc des Nations unies et professeur de droit international à l'université catholique de Louvain, a exposé les apports fondamentaux du Pacte dans un contexte dégradé où semble s'imposer dans les consciences que les Desc seraient des droits «pour de faux», pour «faire semblant», dépendant des États et non des juridictions. Il devait rappeler que pour le Pidesc, l'égalité des droits entre eux – économiques et sociaux – est acquise, que ces droits sont justiciables et d'application immédiate, ou plus exactement qu'ils doivent bénéficier d'une présomption de justicierabilité. Une question sur laquelle la France «hésite», ce qui se traduit par des

rendus de justice à géométrie variable selon la juridiction – chambres de la Cour de cassation, Conseil d'État – qui se prononce en dernière analyse.

Une fois réglée la question du statut de ces droits, comment évaluer justement – en fonction des différentes réalités nationales – la formule «assurer progressivement le plein exercice des droits»? Car «ce n'est pas l'existence d'inégalités in abstracto qui pose problème, mais ces situations où les plus pauvres se retrouvent bloqués par le monopole politique des plus riches. Il nous faut donc parvenir à évaluer si la mobilisation des ressources est compatible avec la progressivité des droits stipulée par le Pacte».

Abordant cette dimension de la redistribution des richesses, le conférencier en venait aux enjeux «incontournables» selon le comité, de flexibilisation du marché du travail. À propos de la stratégie européenne de l'emploi d'encouragement au recours de potions néolibérales (flexibilité au détriment de la sécurité, activation des ressources, conditionnalité des aides), il reconnaissait que le comité était resté «vague» et en développait les raisons en termes juridiques: «Le droit fournit quelques outils d'évaluation avec les notions de "travail socialement acceptable sauf raison éthique", mais on flirte en permanence avec une violation de l'article définissant le travail comme devant être "librement choisi et accepté"». Comment ne pas basculer dans le travail forcé? Sur ces enjeux, le comité, qui en appelle à la «vigilance» à propos des emplois précaires, estime qu'il est souhaitable de lutter contre le chômage, acceptable de le faire par des politiques d'activation de fonds sociaux, mais pas à n'importe quel prix. L'équilibre est difficile mais conforme à la convention de l'Organisation internationale du travail qui se réfère à un «emploi convenable».

Enfin, Olivier de Schutter revenait sur l'avancée que constitue la loi du 27 mars sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales, qui les responsabilise en englobant leur sous-traitance et leurs fournisseurs: «Il s'agit d'un processus à encourager puisqu'il pose que les États doivent contrôler les entreprises au regard des droits, y compris à l'étranger.» Cela rompt avec une longue période où ce contrôle était dévolu au bon vouloir des entreprises et s'oppose à l'idée trop répandue que la norme internationale est par nature l'objet d'une «certaine mutabilité» pour reprendre l'expression d'un magistrat français.

Louis SALLAY

(1) Le Pacte, entré en vigueur le 3 janvier 1976, est ratifié par 164 États à la date du 16 mars 2016.

MACRON A DAIGNÉ  
NOUS LAISSER AU MOINS  
UN PETIT OUTIL CONTRE  
LES VIOLENCES SEXISTES  
AU TRAVAIL...

LA MAIN!



## ÉGALITÉ VIOLENCES SEXISTES AU TRAVAIL: STOP!

LA PRESSION DOIT CHANGER DE CAMP: LA CGT SE MONTRE TRÈS ACTIVE POUR QUE LE DROIT ET LES PRATIQUES PROTÈGENT MIEUX LES FEMMES AU TRAVAIL, EN FRANCE ET AILLEURS.

**U**n quart des agressions sexistes ou sexuelles ont lieu dans le cadre du travail. Constraint d'apporter des réponses collectives à la récente libération de la parole des femmes, le président Macron a présenté des mesures pourtant timides pour lutter contre les violences faites aux femmes lors de la journée internationale dédiée à cette cause, le 25 novembre. La « grande cause nationale du quinquennat » fait l'objet de deux annonces : le passage de 20 à 30 ans du délai de prescription pour viol sur mineur ; la possibilité de porter plainte pour harcèlement de rue. Aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour améliorer la prise en charge des victimes, ni pour un indispensable travail de prévention et de sensibilisation, alors que le budget du secrétariat d'Etat à l'égalité hommes-femmes (0,006 % du total) est déjà le moins bien loti. Et rien sur le monde du travail...

« *Pire! Les ordonnances Travail vont supprimer les outils de prévention et d'alerte*

*(Chsct et Dp) et fragiliser les protections contre le licenciement* », explique Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Ugict et pilote du collectif confédéral Femmes-mixité \*, très actif au sein de la Cgt et au dehors. « *Nous n'avons cessé de faire pression pour que les violences sexistes et sexuelles au travail soient prises en compte, et avons obtenu que ce soit le cas dans le projet de loi qui sera discuté sous la direction du Premier ministre l'an prochain*, détaille-t-elle. *La parole des femmes se libère encore plus difficilement dans le monde du travail, où les femmes subissent à la fois la domination masculine et la relation de subordination. La question est taboue et pas toujours prise en charge collectivement. Nous nous battons pour que la solidarité change de camp.* »

Le collectif Femmes-mixité, qui a réuni près de 200 militantes et militants le 22 novembre à la bourse du travail de Paris, a présenté ses propositions à intégrer dans la loi en préparation : sanctions

pour les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations de prévention ; création d'une obligation de négocier sur les violences sexistes et sexuelles ; maintien des Chsct ; extension des prérogatives des inspecteurs et médecins du travail ; nomination de personnes référentes, indépendantes de l'employeur, désignées par les institutions représentatives du personnel, chargées d'accompagner les victimes, de diligenter des enquêtes ou des expertises et de suivre la mise en œuvre des mesures de prévention ; mise en place d'heures d'information et de sensibilisation obligatoire pour les salariés, d'une formation de tous les managers, responsables des ressources humaines et professionnels en contact avec les victimes ; doublement des subventions aux associations et du nombre d'hébergements d'urgence.

Il s'avère également indispensable de protéger les victimes contre le licenciement et les sanctions, d'assurer la prise en charge de l'ensemble des frais de justice par l'employeur et la reconnaissance automatique de leur situation en accident du travail ou en maladie professionnelle. Cette réunion a aussi permis aux militantes de livrer leurs expériences de terrain, et témoigne de l'urgence à agir en protégeant les victimes, en sanctionnant les coupables et en sensibilisant tous les autres au fait que le silence, voire la complaisance, ne sont plus possibles – nous y reviendrons dans un prochain numéro. La Cgt prend ses responsabilités, car l'égalité femmes-hommes est un enjeu central pour toutes et tous les salariés, et le syndicat ne s'exclut pas du travail à accomplir : il dispose également d'une cellule de veille sur les éventuelles pratiques sexistes ou sur les cas de harcèlement sexuel en son sein. Des stages de sensibilisation et de formation pour les défenseurs syndicaux et conseillers du salarié vont par ailleurs être organisés avec le concours de l'association contre les violences faites aux femmes au travail (Avft).

Le collectif a également été moteur dans la mobilisation, qui vient de porter ses fruits, pour que le gouvernement français soutienne l'instauration d'une norme internationale contraignante contre les violences sexistes et sexuelles au travail, qui doit être discutée lors de la convention de l'Oit en juin. Jusqu'à présent, la France refusait de s'engager à soutenir des sanctions contre les violences fondées sur le genre. La porte s'entrouvre, il faut veiller à ce qu'elle ne se referme pas. ▶

Valérie GÉRAUD

\* Le collectif diffuse de nombreux outils syndicaux sur le site de la Cgt.

## UGICT

### Calendrier

#### • Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 24 janvier.

#### • Festival

Du 2 au 11 février, le 9<sup>e</sup> festival international Filmer le travail, combinant projections de films en compétition, rétrospectives, débats et tables rondes, se déroulera à Poitiers. En 2017, le grand prix avait été attribué à *Hotline*, un film de Silvina Landsmann sur le travail quotidien d'une Ong au service des réfugiés. En savoir plus sur : <http://filmerletravail.org>

#### • Congrès

Le 18<sup>e</sup> congrès de l'Ugict-Cgt se déroulera du 20 au 23 mars au Palais des congrès de Perpignan.

#### • Colloque

«Territoires et décrochages scolaires» est le thème d'un colloque qui aura lieu à Nantes du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin. Il s'appuiera sur les résultats d'un programme financé sur ce thème par l'Agence nationale de la recherche.

#### • Travail

Le prochain congrès de l'Association internationale de psychologie du travail de langue française (Aiptlf) se tiendra à Bordeaux du 9 au 12 juillet. Il s'intitulera «Le temps des défis : (r)évolution du travail et des organisations» et abordera les thèmes suivants : les avancées technologiques, la digitalisation et la robotisation des tâches intellectuelles complexes, l'accélération des nouvelles formes d'emploi (auto-entrepreneuriat, management de transition, portage salarial, télétravail, forfait-jour), la porosité croissante des frontières entre vie de travail et hors travail...

### Formation

#### • Web

« Communication web : construire et gérer un site avec la plate-forme Reference-syndicale.fr » est le thème d'un stage organisé par l'Ugict-Cgt du 4 au 6 avril. Ce stage, qui s'adresse à tous les militants, chargés de la communication de leur syndicat ou non, permet notamment d'appréhender les grandes tendances de la communication web et de se familiariser avec certains outils, comme les réseaux sociaux. Sur le plan pratique, il s'agit de savoir faire vivre un site web au service de l'activité syndicale. Cette formation aidera les militants à prendre en main leur site sur la plateforme Reference-syndicale.fr et à comprendre les enjeux de la communication web, en direction, en particulier, des jeunes et des ingénieurs et cadres. Il se déroulera au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette.

#### • Stages

Pour connaître l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt en 2018, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : <http://www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>  
Contact : [formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

## la revue des revues

**Dessin** Lancé par *Alternatives économiques* en novembre 2017, *Oblik* est un livre-revue qui met l'accent sur l'illustration en traitant l'information de manière graphique. Pour son premier numéro, *Oblik* propose un «manuel de survie contre les idées reçues» construit autour de quatre grands chapitres : «C'était mieux avant» ; «L'enfer, c'est les autres» ; «On va dans le mur» ; «C'est bien connu». À lire également, un décryptage dessiné sur le thème : «La France périphérique a-t-elle été abandonnée?»

→ *Oblik* n°1, novembre 2017. À retrouver sur [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr).

**Syndicalisme** Alors que l'Allemagne a enregistré 1,55 million de demandes d'asile en trois ans, *Chronique internationale*, une des revues de l'Institut de recherches économiques et sociales s'interroge : s'agissant de l'accueil des réfugiés, quelles sont les modalités et les priorités de l'action syndicale ? L'article observe trois registres de cette action : en direction du législateur ; sur le terrain de la négociation collective ; dans les campagnes et les initiatives menées auprès des réfugiés comme des salariés.

→ *Chronique internationale* n°158, octobre 2017. À retrouver sur [www.ires-fr.org](http://www.ires-fr.org).

**Société** Revue de l'Institut national d'études démographiques, *Population et Sociétés* revient, dans son dernier numéro, sur les violences faites aux femmes dans la rue et dans les transports. Elle s'appuie pour cela sur une enquête de 2015 qui permet de mieux cerner ce que vivent les femmes et les hommes au sein des espaces publics : à quelles violences les personnes sont-elles exposées (verbales, physiques, sexuelles) ? Quelles sont les caractéristiques des personnes les plus touchées ? Quel rôle joue le lieu de résidence ?

→ *Population et Sociétés* n°550, décembre 2017.

**Numérique** Développement du journalisme en ligne, multiplication des usages numériques en lien notamment avec les plateformes dites « contributives »... les possibilités sont aujourd'hui nombreuses de diffuser des informations diversifiées et d'y accéder. La revue *Réseaux* analyse, dans son dernier numéro, les modèles économiques de production et de consommation de l'information en ligne, tout en s'interrogeant, dans ce contexte, sur le pluralisme et la qualité de l'information. Elle observe notamment une nouvelle profession, celle de « nettoyeur du net », chargé de modérer les commentaires sur les sites d'information.

→ *Réseaux* n°205, 2017.



# FORMATION CHACUN SE DÉBROUILLE ?

LES NÉGOCIATIONS VISANT UNE RÉFORME DE LA FORMATION CONTINUE SONT LANCÉES. ELLES DOIVENT ÊTRE BOUCLÉES FIN FÉVRIER. ENJEUX.

**L**'article L.6321-1 du Code du travail est essentiel. Il est celui qui fait l'obligation à l'employeur d'adapter les salariés présents dans son entreprise à leur poste de travail. Il lui enjoint, quand les emplois, la technologie et les organisations évoluent, de «veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi». Et pourtant, dans le document d'orientation sur la future réforme de la formation professionnelle présenté le 15 novembre aux organisations syndicales et patronales, le gouvernement laisse entrevoir sa disparition.

En effet, à l'avenir, la seule obligation légale qui pourrait être faite aux employeurs, explique Catherine Perret, membre du bureau confédéral en charge de ce dossier, serait de contribuer à hauteur de 0,3 % à la formation des demandeurs d'emploi. Au-delà, rien. Et pour commencer, aucun élément ne fixe le pourcentage de la masse salariale qui, demain, devra être consacré au plan de formation. Autrement dit, si l'on s'en tient aux propositions du gouvernement, il pourrait être concevable, pour la puissance publique, que les chefs d'entreprise ne soient plus tenus de financer que la

formation des salariés qu'ils ont licenciés mais pas celle de ceux qui sont encore dans les effectifs...

Le reste en découle : individualisation et marchandisation deviendraient les deux maîtres-mots des politiques de développement des compétences en entreprise. «En dégageant les employeurs de leurs obligations pour placer l'usage du compte personnelisé de formation (ou Cpf) au cœur du système de formation, la feuille de route qui nous a été présentée laisse présager un modèle qui va faire des salariés les seuls responsables de leur employabilité», poursuit Catherine Perret. Un système qui, malgré les discours rassurants, ne va pas faciliter

l'accès des moins qualifiés à la formation. Et, plus certainement, va enjoindre les plus fortunés à compléter financièrement les droits qu'ils ont acquis.

## Individualisation et marchandisation

En effet, dans le projet présenté aux partenaires sociaux, le gouvernement propose la monétarisation du Cpf. Sous prétexte de renforcer l'«autonomie», la «liberté des actifs» et de «simplifier les mécanismes d'accès à la formation», l'abondement du Cpf pourrait ne plus se faire en heures mais en euros. «Concrètement, reprend Catherine Perret, à raison de 9 euros le ...

## Usages

Lors de la première séance de négociation sur «droit et accompagnement à la formation», la Cgt a défendu trois approches de la formation correspondant à trois types de dispositifs possibles :

- les dispositifs relevant de l'obligation des employeurs de s'assurer de la capacité des personnels à tenir leur poste, et ceux qui, à leur demande ou à celle des salariés, permettent à ces derniers d'évoluer professionnellement;
- les dispositifs susceptibles, lorsqu'il y a licenciement ou départ volontaire, d'aider les salariés à retrouver un emploi dans leur secteur professionnel, dans la branche ou de se reconvertis et de changer de métier;
- le dispositif, enfin, qui peut permettre à un salarié de se reconvertis, d'évoluer professionnellement et personnellement : le congé individuel de formation (Cif).

... *montant moyen actuel d'une heure de formation et de 150 heures le niveau maximal actuel d'un Cpf, les salariés n'auront droit qu'à un budget de 1 350 euros pour se maintenir à flot.*» La somme est dérisoire. Elle l'est d'autant plus que ce n'est pas sur le congé individuel de formation que les salariés pourront se rattraper. En effet, le 15 novembre, Muriel Pénicaud a annoncé aussi vouloir, dès le début 2019, en finir avec ce dispositif. Un dispositif unique en son genre qui, pourtant, est le seul qui assure un départ en formation de longue durée – jusqu'à 1 200 heures –, et ce à « *la seule initiative des salariés, sur leur temps de travail et avec la garantie de retrouver leur poste à l'issue de la formation* », rappelle la Cgt.

#### Financement: sur qui doit-il peser ?

Que sera, dans les années à venir, le système de formation professionnelle continue ? Le gouvernement pensait ne guère laisser de temps aux partenaires sociaux pour souscrire, amender ou contredire ses propositions : au total, douze semaines, fêtes de fin d'année comprises. Il lui faudra concéder deux semaines de plus et, surtout, accepter de réviser sa feuille de route. La Cgt y a contribué en lançant, la veille de l'ouverture de la négociation sur la formation professionnelle, une pétition sur le Net pour la défense du congé individuel de formation. Elle n'a pas seulement alerté les salariés sur les menaces que le gouvernement fait peser sur ce dispositif. Elle a permis aux organisations syndicales et patronales de se faire entendre et de reprendre la main. Agacés par la précipitation avec laquelle le gouvernement espérait conclure cette réforme et la manière dont il voulait limiter la discussion à cinq thèmes, ceux-ci ont décidé d'imposer leurs vues.

Ce n'est pas sur la note qui leur a été présentée que les négociations vont se tenir mais sur cinq thèmes acceptés et reconnus par eux. En plus de « l'alternance », il y aura donc « le droit et l'accompagnement » soit la conception possible des politiques de formation ; « l'évaluation et la certification » soit la façon de garantir l'accès à des formations longues et qualifiantes ; le rôle et la place des représentants des salariés dans la définition des plans de formation en entreprise ; la question du financement. Sur qui le financement doit-il peser, au bénéfice de qui et avec quelle mutualisation, quelle intervention des représentants des salariés ? Les négociations commencent. Capitales.

Martine HASSOUN

PHILIPPE TURPIN / MAXPPP



## DÉPART EN STAGE RETOUR À L'EMPLOYEUR

ENQUÊTE APRÈS ENQUÊTE, LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION SE CONFIRMENT. UNE ÉTUDE DU CÉREQ PROPOSE UNE EXPLICATION.

**V**ouloir que les salariés soient acteurs de leur formation, c'est bien. Le leur permettre est encore mieux. En 2015, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) a sondé 4 500 entreprises et 16 000 salariés sur leurs pratiques et leurs aspirations en matière de formation\*. Premier constat : quelle que soit leur place dans l'entreprise, les salariés ont envie de se former. Pour preuve, 72 % des employés de commerce souhaitent se former, soit autant que les cadres. Si les ouvriers, qualifiés ou non, sont ceux qui expriment le moins d'intérêt pour partir en stage, le pourcentage élevé de ceux qui se déclarent volontaires (60 %) contredit toutes les idées reçues.

À ce stade finalement, la seule différence marquante entre toutes les catégories réside dans les motivations à se rendre en formation. Alors que la volonté de « prendre davantage de responsabilités » ou de « faire évoluer le contenu de son activité » est largement partagée par toutes, l'objectif du départ en stage les distingue.

Les cadres, professions intermédiaires et ouvriers qualifiés sont en effet beaucoup moins nombreux que les employés et les ouvriers non qualifiés à vouloir « changer de métier ou de profession », voire « trouver un autre emploi ou changer d'entreprise ». Nulle surprise à cela, assurent les auteurs de ce travail : les salariés occupant des emplois peu qualifiés sont moins satisfaits que les autres par leur situation professionnelle – leurs conditions de travail sont jugées plus pénibles, et ils déplorent davantage de ne pas disposer de véritables opportunités d'évolution en interne.

Alors quoi : comment expliquer que les salariés les moins qualifiés, qui sont nombreux à avoir envie de se former, expriment beaucoup moins que les autres des souhaits de formation ? Les différences décrites ci-dessus suffisent-elles à justifier les inégalités d'accès à la formation – en 2015, 19 % des ouvriers seulement avaient fait une demande en la matière, contre 37 % des professions intermédiaires et 50 % des cadres interrogés. Il est peut-être une autre raison, assurent les chercheurs : l'envie de se former, seule, ne suffit pas à concrétiser. « *Tandis que le souhait de se former reflète les différents besoins ressentis et les aspirations professionnelles des personnes, formuler une demande de formation relève davantage des pratiques et règles, tacites ou explicites, mises en place dans les entreprises et intériorisées par les salariés* », expliquent-ils en effet. Être « acteur » de sa formation suppose de pouvoir connaître et choisir une formation en accord avec ses aspirations, exprimer ses souhaits... mais aussi de pouvoir se faire entendre, ajoutent-ils. Et le contexte de l'entreprise et ses pratiques en matière de formation jouent alors « *un rôle majeur* ». M.H.

\* Jean-Marie Dubois, Ekaterina Melnik-Olive, « La formation en entreprise face aux aspirations des salariés », Céreq Bref n° 357 juillet 2017. Lire aussi à ce sujet : Marion Lambert, Josiane Vero, « Aspirer à se former, la responsabilité des entreprises en question », Céreq Bref n° 279 octobre 2010.

# Égalité de traitement

## Différences justifiées par des accords d'entreprise

### **Différences de traitement entre des salariés de la même entreprise** (Soc. 4 octobre 2017)

Le 1<sup>er</sup> septembre 2002, la société Ahlstrom La Gère (Isère) a fait l'objet d'une opération de fusion-absorption par la société Ahlstrom Packaging devenue la société Ahlstrom Label Pack devenue Munksjö Label Pack. La société et les quatre syndicats représentatifs au sein de l'entreprise ont signé le 7 novembre 2002 un accord d'entreprise maintenant, mais seulement pour les salariés de l'établissement de La Gère, les conditions de rémunération du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés, issues de divers accords conclus antérieurement à la fusion au sein de la société Ahlstrom La Gère. Estimant subir une inégalité de traitement, M. Y... et M. X., affectés à l'établissement de Stenay (Meuse), ont saisi la juridiction prud'homale.

Pour faire droit à leur demande, l'arrêt retient que l'accord d'entreprise « suite à fusion » motive le maintien des anciens accords par la volonté de la direction, sans autre précision, que l'argument soutenu par le contexte historique ne peut être retenu, aucun nouvel accord d'établissement n'ayant été conclu concernant l'établissement de La Gère postérieurement à la fusion-absorption d'une société distincte, de sorte que les anciens accords ne s'appliquaient qu'aux salariés transférés, que si le site de La Gère est géré au niveau du groupe comme un établissement distinct, la traduction juridique en est qu'il s'est agi d'un établissement distinct jusqu'en juin 1997, d'une société distincte entre juillet 1997 et septembre 2002, et à nouveau d'un établissement distinct à partir de septembre 2002, de sorte que les accords collectifs signés en 1999 doivent être considérés au travers de la nature juridique réelle de l'entité signataire concernée, et non en fonction d'une gestion de groupe dans le cadre d'un contexte historique, qu'en maintenant les anciens accords, avant fusion, à l'ensemble des salariés travaillant sur le nouvel établissement de La Gère, soit ceux transférés mais également ceux embauchés postérieurement, les salariés travaillant au sein de l'établissement de Stenay ont fait l'objet d'une disparité de traitement qu'il

Dans deux récents arrêts concernant l'application du principe d'égalité de traitement, le juge décide que les différences de traitement entre des salariés de la même entreprise sont justifiées par des accords collectifs.

Michel CHAPUIS

convient de rémunérer. En statuant ainsi, la cour d'appel a violé le principe d'égalité de traitement.

Pour le juge, « *les différences de traitement entre des salariés appartenant à la même entreprise mais à des établissements distincts, opérées par voie d'accords d'entreprise négociés et signés par les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise, investies de la défense des droits et intérêts des salariés de l'ensemble de cette entreprise et à l'habilitation desquelles ces derniers participent directement par leur vote, sont présumées justifiées de sorte qu'il appartient à celui qui les conteste de démontrer qu'elles sont étrangères à toute considération de nature professionnelle* ».

### **Différence de traitement lié au transfert de contrats de travail** (Soc. 30 novembre 2017)

En application de l'accord du 29 mars 1990 annexé à la convention collective nationale des entreprises de propriété et services associés du 26 juillet 2011, la société Aaf La Providence II, attributaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 du marché de nettoyage du site « Banque de France », a repris à son service différents salariés affectés sur ce site à la suite de la perte du marché par leur employeur.

S'estimant victimes d'une inégalité de traitement en ce que certains salariés de la société Aaf La Providence II, issus d'un transfert antérieur, bénéficiaient d'un treizième mois en raison de la règle imposant le maintien de leur rémunéra-

tion lors de la reprise du marché, M. X.. et 26 autres salariés affectés sur ce site ont saisi le conseil de prud'hommes aux fins d'obtenir le paiement d'une prime de treizième mois pour la période située entre 2010 et 2014.

Pour condamner la société Aaf La Providence II à payer à chaque salarié une somme à titre de prime de treizième mois, les jugements retiennent que les différents salariés demandeurs accomplissent le même travail pour le même employeur sur le même chantier, s'agissant tant des salariés dont le contrat de travail a été transféré lorsque le marché a fait l'objet d'un changement de prestataire au 1<sup>er</sup> janvier 2010 que des salariés faisant déjà partie des effectifs de la société Aaf La Providence II à cette date, et que l'employeur ne démontre pas l'existence d'une raison objective et pertinente justifiant la différence de rémunération liée à la nécessité de compenser un préjudice spécifique à une catégorie de travailleurs. En statuant ainsi, le conseil de prud'hommes a violé le principe d'égalité de traitement.

Pour le juge, « *l'évolution générale de la législation du travail en matière de négociation collective et de la jurisprudence en ce qui concerne le principe d'égalité de traitement à l'égard des accords collectifs conduit à apprécier différemment la portée de ce principe à propos du transfert des contrats de travail organisé par voie conventionnelle*. »

Ainsi, « *la différence de traitement entre les salariés dont le contrat de travail a été transféré en application d'une garantie d'emploi instituée par voie conventionnelle par les organisations syndicales représentatives investies de la défense des droits et intérêts des salariés et à l'habilitation desquelles ces derniers participent directement par leur vote et les salariés de l'employeur entrant, qui résulte de l'obligation à laquelle est tenu ce dernier de maintenir au bénéfice des salariés transférés les droits qui leur étaient reconnus chez leur ancien employeur au jour du transfert, n'est pas étrangère à toute considération de nature professionnelle et se trouve dès lors justifiée au regard du principe d'égalité de traitement*. »

### **Bibliographie**

Michel Miné, *Le Grand Livre du droit du travail en pratique*, 29<sup>e</sup> édition, Eyrolles, 2018.

# droits Territoriale

## Dégressivité de la rémunération

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 a modifié les conditions de rémunération des fonctionnaires territoriaux momentanément privés d'emploi (fin de détachement sur emploi fonctionnel, suppression d'emploi, absence de proposition d'emploi à un fonctionnaire territorial revenant de détachement après une période d'un an en surnombre dans la collectivité ou l'établissement public local).

Edoardo MARQUÈS

### A. LE NOUVEAU DISPOSITIF LÉGISLATIF

L'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique prévoit les modalités de prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (Fmpe), selon leur cadre d'emplois soit par le Centre national de la fonction publique territoriale (Cnfp) [s'agissant des cadres d'emplois d'administrateurs territoriaux, d'ingénieurs en chef territoriaux, des conservateurs territoriaux du patrimoine et des bibliothèques] ; soit par les centres départementaux ou interdépartementaux de gestion (Cdg ou Cig) [s'agissant des autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale].

Cet article a été modifié par l'article 82 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, issu d'un amendement parlementaire, en vue d'instituer une dégressivité de la rémunération des Fmpe, à hauteur de 5% par an à compter de la 3<sup>e</sup> année de leur prise en charge et dans la limite de 50%.

L'article 97 prévoit ainsi désormais, à son 3<sup>e</sup> alinéa, que le Fmpe reçoit : « *la rémunération correspondant à l'indice détenu dans son grade à hauteur de 100 % les 2 premières années de prise en charge. Cette rémunération est ensuite réduite de 5 % chaque année jusqu'à atteindre 50 % de la rémunération initiale la 12<sup>e</sup> année et les années suivantes* ».

En vue de préciser les conditions d'application de la dégressivité de la rémunération aux Fmpe déjà pris en charge et d'adapter la rémunération des Fmpe chargés d'une mission temporaire, l'article 169 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté avait été adopté par voie d'amendement. Cet article prévoyait notamment que :

- pour les Fmpe pris en charge depuis 2 ans ou plus à la date d'entrée en vigueur de la loi du 27 janvier 2017, la baisse de 5% par an commence à s'appliquer à compter de cette date ;

- pour les Fmpe pris en charge depuis moins de 2 ans à la date d'entrée en vigueur de la loi du 27 janvier 2017, la baisse de 5% par an débute 2 ans après leur date de prise en charge ;
- la réduction de rémunération des Fmpe est suspendue pendant l'accomplissement de missions temporaires qui leur sont confiées par le Cnfp ou les Cdgs ou Cigs, au prorata de la quotité de temps consacrée à cette mission. Autrement dit, un Fmpe en mission à 100% de son temps perçoit 100% de son traitement indiciaire ; un Fmpe en mission à temps partiel à X% perçoit X% de son traitement à 100% et (100-X)% de son traitement au taux dégressif qui lui est applicable. En revanche, la période correspondant à l'accomplissement de la mission reste incluse dans la période de référence servant à calculer le taux dégressif de rémunération.

Cet article de la loi du 27 janvier 2017 a toutefois été censuré par le Conseil constitutionnel (décision n° 2016-745 DC du 27 janvier 2017), au même titre que plusieurs dispositions de cette loi, en tant que « cavalier législatif », c'est-à-dire ne présentant pas de lien, même indirect, avec les dispositions qui figuraient dans le projet de loi initial déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Ainsi, aucune disposition législative n'a permis, à ce jour, de rétablir les dispositions de cet article.

### B. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE À APPLIQUER POUR LA DÉGRESSIVITÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES FMPE

En l'absence des précisions précitées, le directeur général des collectivités locales a produit une note d'information n° 17-003481-D (NOR : INTB172633C) en date du 3 octobre 2017 relative à « la mise en œuvre de la dégressivité de la rémunération des fonctionnaires territoriaux momentanément privés d'emploi », dont nous reproduisons ci-dessous le dispositif.

# des fonctionnaires privés d'emploi

**Pour autant, ce dispositif ne trouve à s'appliquer que sous réserve de l'appréciation souveraine du juge administratif, qui pourrait être saisi par tout agent ou organisation syndicale ou autres personnes morales ayant un intérêt à agir.**

La note du 3 octobre 2017 précitée apporte ainsi quatre précisions.

**a) Pour les Fmpe déjà pris en charge à la date du 22 avril 2016 (date de publication de la loi du 20 avril 2016, précitée), la réduction de 5% par an débute à compter du 22 avril 2018**

En l'absence de disposition transitoire précisant les conditions d'application de la dégressivité de leur rémunération aux Fmpe déjà pris en charge à la date d'entrée en vigueur de la loi du 20 avril 2016, il ne peut être retenu valablement que l'interprétation suivante : pour les fonctionnaires déjà pris en charge à la date du 22 avril 2016 et quelle que soit la durée de leur période de prise en charge, la réduction de 5% par an s'applique au terme de deux années, soit à compter du 22 avril 2018.

**b) Le plancher de rémunération atteint la 12<sup>e</sup> année est de 50 % du traitement correspondant à l'indice détenu par l'agent à cette date**

Le mécanisme de réduction de la rémunération, qui s'enclenche au terme de 2 ans de prise en charge, à raison de 5% de baisse par an, comporte un plancher fixé à 50% à compter de la 11<sup>e</sup> année qui se calcule par rapport à l'indice détenu par l'agent à cette date, donc y compris après avancement d'échelon intervenu pendant la période de prise en charge. Il ne doit pas être tenu compte de la référence, dans le texte, à la rémunération « initiale ».

**c) Les Fmpe chargés d'une mission temporaire se voient appliquer pleinement le mécanisme de dégressivité de la rémunération**

En l'absence de la disposition complémentaire votée dans la loi du 27 janvier

2017, la dégressivité de la rémunération des Fmpe ne peut être suspendue pendant la période de mission temporaire. Il est rappelé toutefois que le Cnfppt ou le Cdg ont la possibilité de rétablir, pendant cette période, le bénéfice du régime indemnitaire correspondant au grade de l'agent.

**d) La période durant laquelle le Fmpe est pris en charge est intégralement prise en compte pour la retraite, sans qu'il y ait lieu de sur-cotiser lorsque le traitement perçu subit une réduction**

Il convient tout d'abord de rappeler que, pendant la période prise en charge, le Fmpe continue d'acquérir des droits à pension (avis du Conseil d'État, n° 364 409, du 11 juillet 2000, 3<sup>e</sup> considérant). Cette période, qui donne lieu à perception d'un traitement, est assimilée à des services effectifs et n'est donc pas limitée

dans le temps pour sa prise en compte au titre des droits à pension.

S'agissant du décompte des trimestres liquidables, seule la quotité de travail peut conduire à moduler les droits à pension. Or, la dégressivité de la rémunération du Fmpe n'est aucunement liée à sa quotité de travail.

En l'absence de sur-cotisation prévue par les textes, le Fmpe n'est redevable des cotisations que sur son traitement après application de la réduction. Ceci est sans incidence sur ses droits à pension.

Enfin, la réduction de la rémunération n'a pas d'effet sur la pension de retraite de l'agent. Le Fmpe conserve en effet son indice correspondant à l'emploi, au grade et à l'échelon effectivement détenus depuis six mois au moins avant sa mise en retraite et qui, seul, sert à calculer le montant de sa pension, indépendamment de la quotité de traitement perçue.

## Contre les discriminations sur l'âge

**Sauf si un texte le prévoit expressément, les dates de naissance des candidats aux concours de la fonction publique ne doivent pas être communiquées aux membres des jurys sous peine d'annulation des épreuves.**

Dans une décision datée du 16 octobre 2017 (requête n° 383459), le Conseil d'État précise que des statistiques réalisées à l'occasion d'un concours de recrutement de la fonction publique peuvent constituer des éléments de faits susceptibles de faire présumer une discrimination. Ainsi, un jury ne peut exiger des candidats à un concours qu'ils lui fournissent d'autres renseignements que ceux prévus par les textes. Or, il s'avère qu'en pratique les membres des jurys ont pu avoir accès à ces informations.

Cette pratique est d'autant plus dommageable dans les cas où les concours ne comportent que des épreuves orales d'admission. Il en est, par exemple, ainsi, des concours de recrutement des sages-femmes territoriales, des psychologues territoriaux et des assistants territoriaux socio-éducatifs spécialité « assistant de service social », des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux et des médecins territoriaux organisés par les centres départementaux ou interdépartementaux de gestion de la fonction publique territoriale.

# CRÉTEIL/PHOTOGRAPHIE

# HARLEM

# SOUS TREIZE

# REGARDS CROISÉS



LEONARD FREED/MAGNUM PHOTOS

La Maison des arts de Créteil propose l'exposition « Magnum in Harlem » à partir du fonds de la célèbre agence photographique créée en 1947 par, entre autres, Robert Capa, Henri Cartier-Bresson et David Seymour. Harlem, situé au nord de Central Park, est plus qu'un simple quartier de New York. C'est un haut lieu de la culture afro-américaine et de la lutte inlassable pour les droits civiques. « Magnum in Harlem » témoigne de cette singularité attractive grâce aux œuvres de treize photographes de grand talent : Eve Arnold, Cornell Capa, Bruce Davidson, Raymond Depardon, Leonard Freed, Paul Fusco, Burt Glinn, Hiroji Kubota, Constantine Manos, Wayne Miller, Eli Reed, Dennis Stock et Alex Webb. Sur plusieurs décennies, ils ont saisi les aspects sensibles de ce monde toujours renouvelé. Ainsi se conjugue en toute pudeur et dignité le fameux mot d'ordre « Black is beautiful », que ce soit dans les coulisses d'un défilé de mode ou sur la scène de l'Apollo Theater, dans la rue où des enfants improvisent un jeu de marelle sur un marquage de la police ou lors d'un rassemblement d'habitants endimanchés... Au sein de cette chronique visuelle d'exception, on rencontre aussi bien les danseurs endiablés du Savoy Ballroom que les admirables figures symboliques de Louis Armstrong, Ella Fitzgerald, Malcom X, Mohamed Ali et James Brown. C'est après la Seconde Guerre mondiale que Harlem devint la « capitale mondiale de la culture noire », au moment où se cristallisa durablement un mouvement culturel lié à l'émancipation, qui remontait au début du xx<sup>e</sup> siècle et qu'on a pu définir comme « la renaissance de Harlem ». Une foule d'artistes, d'écrivains et de militants y ont participé sans trêve. Et c'est bien loin d'être fini.

Stéphane HARCOURT

• « MAGNUM IN HARLEM », JUSQU'AU 27 JANVIER À LA MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL, 1, PLACE SALVADOR-ALLENDE, CRÉTEIL (94), [WWW.MACCRETEIL.COM](http://WWW.MACCRETEIL.COM).

# PARIS/THÉÂTRE

# ON NE PEUT FUMER QUE SUR LE TOIT-TERRASSE

Après la pluie, c'est le titre de la pièce de l'auteur catalan Sergi Belbel, que la troupe de la Comédie-Française propose au Vieux-Colombier dans une mise en scène de Lilo Baur. L'action se déroule dans un futur proche. Il est strictement interdit de fumer dans le siège d'un établissement financier implanté dans une tour de 49 étages. Seul le toit-terrasse est autorisé aux fumeurs. S'y croisent donc la directrice exécutive, le coursier, le chef administratif, l'informaticien, les secrétaires... Brèves rencontres de hasard, où se mélangent les hiérarchies et alternent jalousies, badinages et confidences. Les interprètes sont Véronique Vella, Cécile Brune, Alexandre Pavloff, Clotilde de Bayser, Nâzim Boudjenah, Sébastien Pouderoux, Anne Cervinka et Rebecca Marder. La scénographie est d'Andrew D. Edwards. Agnès Falk a conçu les costumes. Musique originale de Mich Ochowiak.

• JUSQU'AU 7 JANVIER AU THÉÂTRE DU VIEUX-COLOMBIER, 21, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, PARIS 6<sup>e</sup>, [WWW.COMEDIE-FRANCAISE.ORG](http://WWW.COMEDIE-FRANCAISE.ORG)

## SORTIES FILMS

### Edgar Morin et l'éducation innovante

ABRAHAM SEGAL (FRANCE)

Comment faire en sorte que la pédagogie rime avec le plaisir de transmettre ?

Comment des jeunes exclus du système éducatif peuvent-ils devenir désireux d'apprendre et se révéler créatifs ?

À ces questions, entre beaucoup d'autres, le philosophe répond avec sa générosité coutumière.

### La promesse de l'aube

ÉRIC BARBIER (FRANCE)

C'est l'adaptation à l'écran du grand roman autobiographique de Romain Gary, dans lequel il évoque son enfance en Lituanie, sa venue en France et sa mère qui croyait si fort en lui. Avec Charlotte Gainsbourg et Pierre Niney.

### Le portrait interdit

CHARLES DE MEAUX (FRANCE)

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le jésuite Jean-Denis Attiret, l'un des peintres officiels de la cour impériale de Chine, a pour mission d'exécuter le portrait de l'impératrice Ulanara, ancienne concubine du souverain et figure essentiellement romanesque dont ne reste plus que l'image de Joconde asiatique.

# LYON/EXPOSITION ARTISTES FRANÇAIS ET MEXICAINS EN MIROIR LES UNS DES AUTRES

Sous le titre « Los Modernos », le musée des Beaux-Arts de Lyon, en association avec le Museo Nacional de Arte de Mexico, propose des dialogues entre la France et le Mexique. Une sélection significative rend compte des correspondances, échos et influences entre ces deux pays ainsi placés en miroir l'un de l'autre, avec notamment Matisse, Léger et Picasso d'un côté et, en face, Rivera, Siqueiros et Orozco. Trois dossiers : Diego Rivera et ses liens noués à Paris avec les cubistes, puis la fascination exercée sur les surréalistes par l'art mexicain et enfin, une approche de la photographie mexicaine de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, en comparaison avec l'école française (Henri Cartier-Bresson en tête) et l'école américaine.

Antoine SARRAZIN

- « LOS MODERNOS. DIALOGUES FRANCE-MEXIQUE », JUSQU'AU 5 MARS AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS, 20 PLACE DES TERREAUX, LYON (69), [WWW.MBA-LYON.FR](http://WWW.MBA-LYON.FR).



Gino Severini, *La Famille du peintre* (1936), huile sur toile, musée des Beaux-Arts de Lyon.

ADAGP, PARIS 2017. IMAGE, LYON MBA - PHOTO ALAIN BASSET

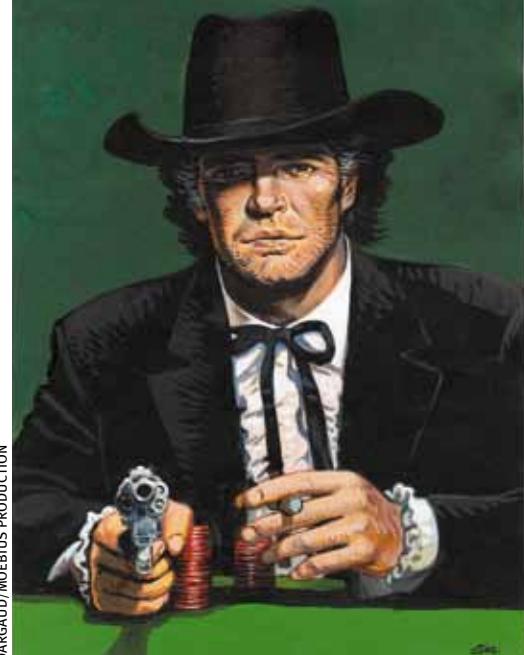


Illustration de couverture pour *Mister Blueberry* (1999).

## TOULON/BANDE DESSINÉE MOEBIUS TRAIT POUR TRAIT

À Toulon, on peut explorer des traces considérables de « l'alchimie du trait » propre à Jean Giraud, alias Moebius (1938-2012), grand maître de la bande dessinée dont on ne compte plus les formes inventives diverses.

- « INSIDE MOEBIUS », JUSQU'AU 21 JANVIER À L'HÔTEL DÉPARTEMENTAL DES ARTS DU VAR, 236, BOULEVARD MARÉCHAL-LECLERC, TOULON (83), [WWW.HDA.VAR.FR](http://WWW.HDA.VAR.FR).

## AMIENS/COMÉDIE MUSICALE UN RENDEZ-VOUS AU SALOON

Le cirque Eloïze a mis au point *Saloon*, une comédie musicale joyeuse qui installe les acrobates au Far West, au temps d'une Amérique en pleine construction, quand le chemin de fer étendait ses rails interminables et que se créaient des villes nouvelles. Sur des airs de Johnny Cash et de Patsy Cline, entre prouesses d'acrobates et chorégraphies originales, un cow-boy fou d'amour pour une belle de saloon déclenche une tornade d'événements loufoques. Unissant la musique, la danse, le cirque, le son et le théâtre, *Saloon*, qui ne réunit pas moins de onze artistes, pousse à deux battants la porte enchantée des mythologies d'enfance où l'on glorifie le héros sans peur et sans reproche. Spectacle chaudement recommandé aux familles.

- *SALOON*, LES 11, 12 ET 13 JANVIER À LA MAISON DE LA CULTURE, 2, PLACE LÉON-GONTIER, AMIENS (80), [WWW.MAISONDELACULTURE-AMIENS.COM](http://WWW.MAISONDELACULTURE-AMIENS.COM).

## BEZONS/DANSE BRUMACHON VIA GENÈVE

Claude Brumachon signe la chorégraphie de *Carmina Burana*, partition célèbre de Carl Orff, sur laquelle se meuvent les danseurs du ballet du Grand Théâtre de Genève. Cette œuvre de 1937, fondée sur un recueil de poèmes lyriques, permet à Brumachon d'inventer des courses endiablées, des pirouettes et de somptueux portés que vingt-deux interprètes aguerris, dans des tableaux spectaculaires inspirés parfois par la peinture de Michel-Ange ou par la sculpture de Camille Claudel, mènent au plus haut de l'intensité gestuelle. On s'accorde à voir dans cette réalisation un tourbillon maîtrisé de passions où se mêlent la richesse, l'amour, la vie, la chair et la luxure.

- « CARMINA BURANA », LE 16 JANVIER À 20 H 30 AU THÉÂTRE PAUL-ÉLUARD, 162, RUE MAURICE-BERTEAUX, BEZONS (95), [WWW.TPEBEZONS.FR](http://WWW.TPEBEZONS.FR).

PARIS/EXPOSITION

# LES PORTRAITS PRINCIERS DE RUBENS LE MAGNIFIQUE

IL Y A QUATRE SIÈCLES, MARIE DE MÉDICIS FAISAIT ÉDIFIEZ  
LE PALAIS DU LUXEMBOURG, QUI ABRITE AUJOURD'HUI LE SÉNAT.  
DANS LE MUSÉE ATTENANT, LES PORTRAITS D'APPARAT  
DU MAÎTRE HOLLANDAIS RESSUSCITENT AVEC FASTE UN TEMPS ABOLI.

Pierre Paul Rubens (1577-1640), qualifié par la postérité de « peintre des princes, prince des peintres » est à l'honneur au musée du Luxembourg avec un fort contingent de ses tableaux d'apparat dont les modèles étaient, en effet, pour la plupart des membres des familles régnantes de son vivant en Europe. L'ensemble ne laisse pas d'impressionner, par la qualité savante de la touche et l'impassibilité d'icône prêtée aux souverains ainsi figurés. Marie de Médicis, veuve d'Henri IV et régente de France, est la plus présente sur les cimaises, ne serait-ce qu'avec cette œuvre de la main de Rubens, *Marie de Médicis, reine mère de France* (1622). C'est là une sobre représentation de la souveraine en paisible matrone aux joues roses. Ailleurs, ce peut être, en toute licence baroque, l'*Allégorie du bon gouvernement de la France*, autrefois sous le nom de *Portrait allégorique de Marie de Médicis* (vers 1625-1640). Le sein nu, drapée d'or, elle lève les yeux au ciel, sa main gauche tenant un bouquet de fruits. Deux *putti* ailés, joufflus, vont ceindre de lauriers sa tête couronnée.

Il y a aussi, d'après Rubens, cette tapisserie de haute lice (tissage 1830-1838), issue de la manufacture des Gobelins, intitulée *Le Triomphe de Juliers, le 1<sup>er</sup> septembre 1610*, jadis désignée comme *Le Voyage de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé en Anjou*. Nombre de gravures raffinées de Rubens

« Rubens, Portraits princiers », jusqu'au 18 janvier au musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, Paris 6<sup>e</sup>, <http://museeduluxembourg.fr>.

*Marie de Médicis,  
reine mère de France*  
(1622), huile sur toile  
131 x 108 cm

MUSEO NACIONAL DEL PRADO, DIST. RMN-GP / IMAGE DU PRADO



ont contribué à répandre l'image de la reine ainsi popularisée. Elle fut au centre des dynasties monarchiques d'Europe. L'arbre généalogique sur quoi s'ouvre l'exposition est à ce titre révélateur. Mère de Louis XIII, par le jeu des alliances et des mariages elle touche aux branches d'Italie, d'Autriche, de France évidemment, d'Espagne et de Hollande, ce dans une époque de rudes conflits entre catho-

liques et protestants. Rubens lui-même, né d'un père avocat soupçonné de sympathie calviniste et d'une mère catholique fille d'un marchand de tapisseries, fut au cœur de ces contradictions. On sait que, fin lettré, parlant plusieurs langues, excellent latiniste lisant Ovide et Tacite dans le texte, rompu dès l'adolescence à la pratique courtisane, il ne fut pas qu'un artiste mais aussi, en sa qualité de grand



*L'Infante Isabelle Claire Eugénie*  
(entre 1615 et 1620), huile sur toile,  
113 x 178,5 cm.



BPK, BERLIN, DIST. RMN-GRAND PALAIS / IMAGE BSTGS

**L'étrange est  
qu'aujourd'hui nous  
puissions circuler  
dans cette galerie  
de rutilantes  
images mortes,  
qui ne peuvent plus  
nous dire grand-chose.**

*Philippe IV, roi d'Espagne* (vers 1630),  
huile sur toile, 112 x 84 cm.

*Portrait d'Anne d'Autriche,  
reine de France* (1622-1625),  
huile sur toile, 120 x 96,8 cm.



THE NORTON SIMON FOUNDATION

voyageur, un homme d'influence, un diplomate occulte, passant des messages de cour en cour à l'échelle européenne.

### Tout à son orgueil, souverain en son domaine

Diable d'homme! Comptable de plus de 5 000 œuvres répertoriées, quand bien même elles pouvaient être exécutées pour partie, sous sa direction, par des disciples de choix, Van Dyck entre autres. Considérons attentivement cet autoportrait de Rubens daté de 1623. Grand chapeau incliné, moustache en crocs, barbe

soyeuse, regard fier. Il ne se voit pas, est-ce assez clair, comme un valet au pinceau mais, tout à son bel orgueil, en souverain absolu dans son domaine. Chez lui, l'art du portrait s'enrichit d'exemples nombreux. Il admire Raphaël et copie le Titien – voir son *Portrait d'Isabelle d'Este* (1600-1601) d'après le maître italien. L'exposition multiplie à dessein les preuves comparatistes, à l'appui d'œuvres, notamment de Dürer, Clouet, Holbein, Vélasquez, Philippe de Champaigne, Gaspard de Crayer – voir, de celui-ci, son étonnant *Philippe IV en armure de parade* (vers 1628), le tout

magnifiant la peinture du Siècle d'or, quand les plus grands artistes furent au service de puissants personnages en mal d'une gloire hautaine.

L'étrange est qu'aujourd'hui nous puissions circuler dans cette galerie de rutilantes images mortes, qui ne peuvent plus nous dire grand-chose, sinon le secret perdu d'un art de peindre sublimant le sujet à des fins politiques. Éternelle froideur de ces corps armoriés, avec leurs dentelles et leurs joyaux. Certes, des visages d'enfants royaux peuvent encore nous atteindre : ainsi, de Rubens encore, ...



COURTESY OF CHRISTIE'S



ROYAL COLLECTION TRUST / HER MAJESTY QUEEN, ELIZABETH II 2017



THE NORTON SIMON FOUNDATION

... ce *Ferdinand de Gonzague* (1602-1603) et cette *Éléonore de Gonzague, impératrice* (1600-1601) au visage poupin et aux menottes dodues, qui semble triste d'être déguisée et de ne pouvoir jouer librement dans le parc du château.

### Grande et grosse femme à l'œil globuleux

Pour Rubens, le portrait n'était manifestement pas l'essentiel de son art. Il se pliait à la commande pour flatter les monarques et obtenir d'eux, en homme d'affaires consommé, protection et subsides. En 1603, il écrit ceci : « *Le prétexte du portrait, quoique humble, me satisferait en tant qu'introduction à de plus grands travaux.* » De ceux-ci témoigne abondamment la fameuse galerie Médicis, « *consacrée à la très glorieuse vie et aux actions héroïques de la reine* », que cette dernière décréta en 1621 en faisant appel à Rubens. Ces tableaux sont au Louvre. Il fallut tout le génie de Rubens pour complaire à la souveraine, au demeurant mégère consommée et détestée, grande et grosse femme à l'œil globuleux dont le rôle ne fut pas net dans la mort du « *Vert galant* », son mari, et qui fit la guerre à son fils Louis XIII avant de subir l'exil. L'historien Sismondi nota qu'elle n'avait « *rien de caressant dans les manières* ».

La reine se donne le droit d'amender le projet du peintre. L'épisode pour elle humiliant de *La Fuite de Paris* – au cours duquel elle faillit être arrêtée sur ordre de son fils – a dû être remplacé par une plus flatteuse allégorie, *La Félicité de la régence*. Rubens, grassement rétribué, se tira du guêpier par la mise en scène grandiose d'allégories flagorneuses, en hissant la reine au rang de déité dans

### De gauche à droite :

*Portrait de Ferdinand de Gonzague* (vers 1602-1603), huile sur toile, 81,2 x 56,5 cm.

*Autoportrait* (1623), huile sur bois, 85,7 x 62,2 cm

*Portrait de Louis XIII, roi de France* (1622-25), huile sur toile, 118,1 x 96,5 cm

**«Le prétexte du portrait, quoique humble, me satisferait en tant qu'introduction à de plus grands travaux.»**

une série de toiles grouillant de haut en bas de personnages mythologiques, de nudités plantureuses, d'anges planant dans les cieux et d'amples envols de drapé pourpre. Magnifiques et étincelants mensonges, auprès desquels notre vulgaire « communication » démocratique n'est que roupie de sansonnet.

Ainsi Rubens, maître peintre hors concours et messager itinérant des cours d'Europe, obéit aux commandes royales de portraits pour faire sa pelote et s'exhausa sans fin dans le monde et dans l'art. Le portrait de cour, en ce temps-là, impliquait deux fonctions précises. L'une était de glorification du pouvoir monarchique ; l'autre pouvait servir à révéler l'apparence d'un être en vue d'une union

souhaitée. Bien sûr, les critères de la vérité photographique n'entraient pas en ligne de compte. Et comment savoir, à la fin, si ces portraits ressemblaient aux modèles, quand bien même le génie de Rubens peut nous paraître en tout digne de foi. Dans un bel essai, *Rien que Rubens* (éditions de la Rmn, 110 pages, 14,90 euros), l'écrivain Philippe Forest écrit précisément : « *“Entrepreneur”, “courtisan” et “propagandiste” sont des mots qui, aussi inappropriés, anachroniques ou injustes qu'ils soient, viennent spontanément à l'esprit lorsque l'on pense à l'homme qu'il fut.* » Plus loin, il s'interroge en ces termes : « *Observant les visages que peignit Rubens, là où il n'y avait personne à voir, nous inventons quelqu'un. Sans savoir vraiment qui. Et pour cause. Un homme ou bien une femme, avec ses passions et ses peines, ses désirs et ses deuils, son histoire, son tempérament, ses penchants ? Mais qui déduirait sérieusement, à l'issue d'une visite au Louvre, de l'observation des tableaux de Rubens qui y sont exposés, une quelconque psychologie de Marie de Médicis ?* » En exergue de l'ouvrage, Philippe Forest cite Claudel, pour qui « *rien qu'entendre le nom de Rubens, cela me fait du bien* ».

Ces appréciations constituent un utile viatique pour fréquenter les tableaux de cette exposition si intelligemment conçue – le commissaire en est Dominique Jacquot, conservateur en chef du musée des Beaux-Arts de Strasbourg, avec la collaboration d'Alexis Merle du Bourg – et qui donne si prodigalement à penser à partir d'un passé à jamais révolu, celui d'un homme d'envergure qui se voulait peintre d'histoire et sut si bien créer des légendes. ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI

## JEAN-SÉBASTIEN BACH

### Un Suisse sur les hauteurs du violoncelle

On devine, à l'écouter la première fois, que Thomas Demenga les a longtemps mûries. Pensant chaque phrase, chaque tempo, chaque accent pour traduire les intentions secrètes de l'auteur. Comme Pablo Casals avant lui, le musicien suisse a pris son temps avant de graver l'intégrale des *Suites pour violoncelle*. Moins sèche, moins romantique, moins métronomique que la lecture que donnèrent en leur temps Janos Starker, Paul Tortelier ou Yo-Yo Ma, l'ancien élève de Rostropovitch se rapproche par la clarté du jeu, par son aisance, par la liberté du chant, de Jean-Guihen Queyras, dans une version récente. Malgré une discographique très fournie, Thomas Demenga réussit à faire entendre de nouvelles relations entre les notes et redessine des motifs qui semblaient avoir été tracés à jamais. Contemporaines des sonates et partitas pour violon, les six suites pour violoncelle ont été écrites entre 1717 et 1723, alors que Bach était maître de chapelle à la cour de Köthen. Bien qu'elles soient destinées à un instrument monodique, la volonté de Bach était qu'elles résonnent comme un instrument polyphonique. L'art de Thomas Demenga tient dans cet équilibre entre virtuosité et expressivité, rigueur et fluidité, qui confère à l'ensemble son unité. Une vraie réussite.

• THOMAS DEMENGA, J.-S. BACH, SUITEN FÜR VIOOLCELLO, 2 CD ECM NEW SERIES, 2017, 18,99 EUROS.

## Oh la la la, c'est Magnificat

La mort, en 1723, de Johann Kuhnau, cantor de la Thomasschule à Leipzig, redonne l'occasion à Jean-Sébastien Bach de se consacrer à la musique sacrée qu'il avait dû délaisser à Köthen. Entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin, sa charge se révèle titanique. En plus de la direction de la maîtrise, il doit veiller à l'entretien et à la réparation des instruments, programmer la musique dans les différentes églises de la ville, composer des cantates ou des motets pour les messes du dimanche, écrire des passions pour les Vendredis saints, des pièces d'orgue et autres musiques de mariage... Une des premières œuvres à laquelle il se consacre en arrivant est le *Magnificat*. L'occasion de saluer Philippe Herreweghe qui en donna une lecture de légende, il y a presque trente ans. Le disque figure dans le coffret de 30 CD édité par Harmonia Mundi à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du chef belge. On y trouve d'authentiques chefs-d'œuvre, comme les cantates BWV 21 ou 78, le *Requiem* de Fauré ou le *Pierrot lunaire* de Schönberg. Moins intérieur, plus exalté, avec des choix musicaux et des tempi plus marqués – l'enchaînement du *Quia respexit* et de l'*Omnes generationes* –, le *Magnificat* de Lionel Meunier installe un peu plus son chœur Vox Luminis – doublé depuis cette année d'une section instrumentale – au rang des ensembles vocaux qui régénèrent l'interprétation du répertoire baroque.

• COFFRET PHILIPPE HERREWEGHE, THE HARMONIA MUNDI YEARS, 30 CD, 2017, 41 EUROS. LIONEL MEUNIER ET VOX LUMINIS, BACH, HAENDEL – DIXIT DOMINUS, MAGNIFICAT, 1 CD ALPHA, 2017, 16,99 EUROS.

## bouteilles

### Fitou

### Château Wiala

Installé sur les meilleurs terroirs du massif des Corbières, le fitou a été la première appellation reconnue en Languedoc. Ce vin sombre aux arômes évoquant la garrigue, le thym et les fruits noirs forme des accords de saveur avec toutes les recettes traditionnelles du Midi : lapin au thym, porc à la sauge, agneau au romarin, daube provençale. Le carignan trouve dans cette région son terroir de prédilection. Les vieux cépages conduits à petits rendements peuvent produire ici de superbes vins de garde et accompagner à merveille lièvres et sangliers.

Le Château Wiala mérite votre attention. Fils de vigneron coopérateur, Hubert Busquet rachète, avec un autre passionné du vin, le Château Wiala en 2016 après avoir travaillé la vigne familiale pendant quinze ans et bénéficié des outils performants et du personnel qualifié de la coopérative.

Il vole désormais de ses propres ailes et produit ses vins sur une petite exploitation de 7 hectares pour le fitou et sur une petite parcelle pour le muscat de Rivesaltes. La petite taille du domaine lui permet de soigner toutes les étapes, de la vigne à la bouteille, à partir d'une vendange produite sur de magnifiques terroirs de galets roulés et de schistes, dans une démarche respectueuse de la plante et de l'environnement.

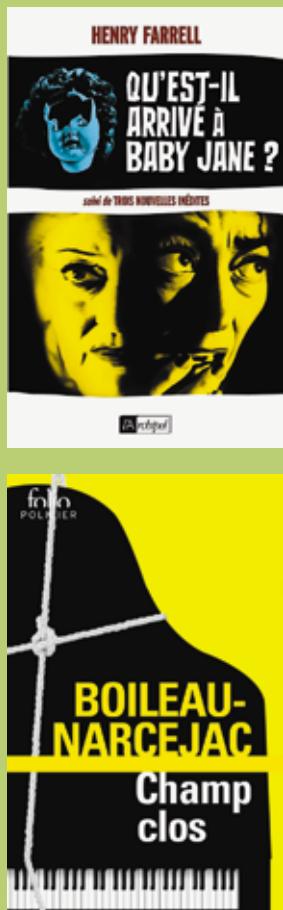
Une belle gamme s'offre à vous, dans une fourchette de 7 à 15 euros : un blanc sec élaboré à partir de muscat à petits grains pour l'apéro ou le poisson ; un muscat de Rivesaltes d'une grande puissance aromatique ; trois fitou aux profils différents, dont une belle cuvée harmonie dans laquelle on retrouve le caractère du carignan, la rondeur du grenache et le fruité de la syrah. Une bien belle adresse en vérité pour des fêtes que je vous souhaite joyeuses. ▶

Georges SULIAC

CHÂTEAU WIALA, 3, RUE DE LA GLACIÈRE, 11350 TUCHAN, WWW.CHATEAU-WIALA.COM.

# LA VENGEANCE n'a pas de patrie

SOUS DES AIRS DE THRILLER, LE ROMAN DE MICHEL BUSSI FAIT RÉFLÉCHIR SON LECTEUR SUR LE DRAME DES MIGRANTS ET LA NOTION DE FRONTIÈRE.



Lorsqu'il composa la chanson *Lily* en 1977, Pierre Perret ignorait que quarante ans plus tard, elle inspirerait le titre d'un roman, *On la trouvait plutôt jolie*. C'est Michel Bussi, deuxième auteur le plus lu en France en 2016, qui signe là son roman le plus grave. Leyli, son héroïne, issue du peuple peul, ne vient pas de Somalie, mais du Mali, pays économiquement ravagé par les guerres et la famine. Célibataire, elle a réalisé l'exploit d'arriver en France. Après de rudes années de galère, de sacrifices et d'abus physiques, elle réside désormais à Port-de-Bouc, près de Marseille, avec ses trois enfants – un gamin de 10 ans, une jeune fille de 21 ans et un ado d'à peine 18 ans – et un terrible secret qu'elle tente de dissimuler de toutes ses forces.

Leyli est à la recherche d'un appartement plus grand pour loger sa famille, mais très vite, le récit bascule avec un, puis deux meurtres de responsables d'une association humanitaire qui aide les migrants. Les caméras de l'hôtel où se sont déroulés ces meurtres révèlent le visage d'une jeune femme noire. À partir de ce maigre indice, on retrouve un Michel Bussi aimant manipuler ses lecteurs en semant de fausses pistes qui vont les laisser surpris et heureux de s'être fait piéger. Le romancier déroule son histoire sur quatre jours et trois nuits, sous la forme d'un thriller qui nous interpelle sur l'immigration clandestine, ses rouages, ses abus, la corruption et tous les profiteurs de drames humains. Il nous interroge aussi sur les relations entre la France et l'Afrique et sur l'accueil des migrants. Directeur de recherches au Cnrs et professeur de géographie à l'université de Rouen, Michel Bussi a choisi les lieux de son histoire avec soin : Port-de-Bouc, siège paradoxal du rêve et de la zone urbaine délabrée et déshumanisée. Le port comme emblème du voyage, de l'ailleurs, de la découverte, du mieux-vivre, de la liberté. Il en fait la toile de fond d'un véritable roman populaire, tout en apportant au lecteur une réflexion sur la fonction de la frontière, sur les passeurs, sur l'immigration, sur l'accueil et sur la notion d'empathie envers les migrants en souffrance. Il nous dit que rien ne pourra empêcher le passage de ces personnes qui n'ont plus rien à perdre et sont prêtes à mourir pour leur rêve de vie meilleure, même si la désillusion est au bout du chemin.

Quittons l'Afrique pour les États-Unis où se déroule *Qu'est-il arrivé à Baby Jane?* Ce roman mythique de Henry Farrell, publié

en 1960, a récemment été réédité par les éditions L'Archipel. Les personnages principaux sont les sœurs Blanche et Jane Hudson. Toutes deux anciennes actrices, elles vivent ensemble dans le quartier de Beverly Hills et se détestent copieusement. Blanche, paralysée à la suite d'un accident provoqué par sa sœur, vit désormais sous sa dépendance. Jane, devenue alcoolique séquestre Blanche, clouée dans un fauteuil roulant. Elle intercepte son courrier, coupe le téléphone et souille même ses aliments. Puis, peu à peu, Jane sombre dans la folie jusqu'à la chute finale. Le réalisateur Robert Aldrich adapta ce roman pour le cinéma avec Bette Davis et Joan Crawford qui, dans la vie se détestaient. Dans le même volume figurent trois nouvelles inédites de Henry Farrell, dont *Qu'est-il arrivé à cousine Charlotte?*, histoire d'un mystérieux assassinat également adaptée sur grand écran par Robert Aldrich, toujours avec Bette Davis.

De son côté, Gallimard réédite *Champ clos*, un roman de 1988 signé du duo Boileau-Narcejac, surnommé « les maîtres du suspense ». Curieusement, comme les deux titres précédents, c'est le récit d'une vengeance avec quelques points similaires. Soit deux sœurs virtuoses : Julie est pianiste, Gloria, violoniste. Un soir, alors que l'aînée, Gloria, conduit, c'est l'accident et la pianiste perd l'usage de ses mains. Soixante ans plus tard, les deux sœurs sont devenues résidentes de la Thébaïde, un village pour milliardaires dans une île près de Cannes. Gloria va bientôt fêter son centième anniversaire. Mais Julie, sa cadette, tient enfin sa vengeance. Il lui suffit de trouver une autre gloire à l'âge canonique et de l'inviter sur l'île en guettant la réaction de sa sœur qui ne supporterait pas la présence d'une autre centenaire.

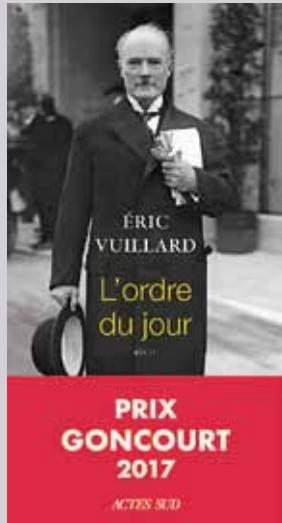
Si vous avez suivi mon conseil du mois dernier, à savoir *Les Lionnes de Venise* de Mireille Calmel, sachez que le tome 2 de ce roman historique vient de sortir.

Claude MESPLÈDE

## BIBLIOGRAPHIE

- MICHEL BUSSI, *ON LA TROUVAIT PLUTÔT JOLIE*, PRESSES DE LA CITÉ, 2017, 464 PAGES, 21,90 EUROS.
- HENRY FARRELL, *QU'EST-IL ARRIVÉ À BABY JANE?*, SUIVI DE *QU'EST-IL ARRIVÉ À COUSINE CHARLOTTE?* ; *LES DÉBUTS DE LARRY RICHARDS* ; *L'ŒUF D'ORVIL*, L'ARCHIPEL, 2017, 350 PAGES, 22 EUROS.
- BOILEAU-NARCEJAC, *CHAMP CLOS*, GALLIMARD/FOLIO POLICIER, 2017, 213 PAGES, 6,60 EUROS.

# L'HISTOIRE plus forte que la fiction



ÉRIC VUILLARD  
CONJUGUE  
BRILLAMMENT  
LA PETITE ET LA  
GRANDE HISTOIRE  
DES ANNÉES  
1930-1940, TANDIS  
QUE JEAN-LOUP  
CHIFFLET ÉVOQUE  
AVEC GOURMANDISE  
LES COULISSES DU  
MONDE DE L'ÉDITION.

**L'Ordre du jour, le dernier prix Goncourt, raconte l'histoire de la Seconde Guerre mondiale vue par le trou de la serrure du salon.** Celui où les grands de ce monde se reçoivent, échangent, badinent même, se menacent parfois, puis renoncent. Ces salons où l'on entend le bruit feutré des discussions mondaines avant celui des bottes et des canons. Éric Vuillard a pris le parti de se concentrer sur quelques scènes méconnues qui ont permis l'inéluctable enchaînement des choses jusqu'à la guerre, jusqu'à l'horreur. Ce qui surprend, c'est le ridicule des réactions des protagonistes, qui pourraient prêter à sourire si on n'en connaissait pas les conséquences dramatiques.

*L'Ordre du jour* s'ouvre sur une réunion d'industriels allemands avec Göring et Hitler, qui va sceller la fin de la République de Weimar et permettre l'installation du III<sup>e</sup> Reich, le 20 février 1933. Ces hommes n'incarnent pas seulement une bourgeoisie veule et cupide, mais les dynasties industrielles et la baronnie financière. Ils sont à la tête des duchés capitalistes qui se soumettent de toute éternité à l'ordre et à l'argent. Ils s'apprêtent à participer au financement du parti nazi, alors au bord de la faillite, pour lancer une campagne électorale qui, au final, sonnera le glas de la liberté. Mais ce qui va être un tournant aussi dramatique qu'historique n'est vécu par les participants que comme le versement d'une vague obole de l'industrie au politique pour que les affaires continuent : «*Cette réunion du 20 février 1933, dans laquelle on pourrait voir un moment unique de l'histoire patronale, une compromission inouïe avec les nazis, n'est rien d'autre pour les Krupp, les Opel, les Siemens, qu'un épisode assez ordinaire de la vie des affaires, une banale levée de fonds.*» Les scènes s'enchaînent ainsi, méconnues du grand public, oubliées des livres d'histoire et, pourtant, à la relecture, fondamentales dans le déroulé de la guerre. Éric Vuillard raconte ces moments improbables réécrits à l'aune d'articles ou de journaux intimes, où les protagonistes ont renoncé à leur fonction politique pour n'être que des pantins manipulés dans une danse macabre. Qui se souvient aujourd'hui de Kurt Schuschnigg, le chancelier autrichien qui permit l'Anschluss ? Qui sait que ses rodomontades publiques cachaient en fait une grande lâcheté ? Qui se souvient que l'entrée en Autriche des chars allemands fut loin d'être triomphante et fut surtout marquée par des pannes à répétition ?

Le fameux Blitzkrieg fut, en fait, une course de tortues métalliques : «*Hitler est hors de lui, ce qui devait être un jour de gloire, une traversée vive et hypnotique, se transforme en encombrement*», écrit Vuillard avec humour. *Au lieu de la vitesse, la congestion ; au lieu de la vitalité, l'asphyxie ; au lieu de l'élan, le bouchon.*» L'auteur considère l'entrée de l'Europe dans la guerre comme une immense et dramatique partie de poker où la lâcheté des uns n'eut d'égal que le culot des autres : «*Même le monde le plus sérieux, le plus rigide, même le vieil ordre, s'il ne cède jamais à l'exigence de justice, s'il ne plie jamais devant le peuple qui s'insurge, plie devant le bluff.*»

En saluant ce récit qui repose sur une immense documentation dont Vuillard n'utilise que la quintessence, l'académie Goncourt a récompensé un livre atypique, qui oscille entre l'essai historique et le recueil de nouvelles. Le fil directeur de tous ces rendez-vous manqués avec le courage politique par des personnages aussi inconséquents qu'insoucients, reste l'ironie de l'auteur vis-à-vis de ces grands hommes qui furent bien petits devant l'Histoire. Avant la barbarie, il y eut la veulerie, nous rappelle-t-il.

Le prix Goncourt est promis à un brillant avenir commercial. C'est le Graal des éditeurs parisiens. Signalons donc l'autobiographie d'un éditeur atypique, Jean-Loup Chiflet, qui passa sa vie d'éditeur à publier des ouvrages décalés et souvent couronnés de succès. Jamais à court d'idées, cet amoureux des mots – et surtout des bons mots – a aussi commis, entre autres, *J'ai un mot à vous dire* et *Sky Mr Allgood ! Parlons français avec monsieur Toubon* lorsque en 1994 le ministre de la Culture voulut bouter le franglais hors de France. Cette visite guidée, écrite d'une plume alerte, raconte avec humour les succès et les déboires d'un éditeur germanopratin, tout en rappelant sans cesse sa passion pour les mots : «*Car le mot, qu'on le sache, est un être vivant !*» affirmait Victor Hugo. «*Est un bon vivant !*» pourrait corriger Jean-Loup Chiflet.

Jean-Paul VERMILLET

## BIBLIOGRAPHIE

- ÉRIC VUILLARD, *L'ORDRE DU JOUR*, ACTES SUD, 2017, 150 PAGES, 16 EUROS.
- JEAN-LOUP CHIFFLET, *JE N'AI PAS ENCORE LE TITRE*, PLON, 2017, 288 PAGES, 18,90 EUROS.

# JUSTICE DES MINEURS

# Retours de vécus

DÉMARCHE PEU COURANTE, DES SOCIOLOGUES SE SONT INTÉRESSÉS À LA PAROLE DE JEUNES CONFRONTÉS AUX DIVERSES INSTITUTIONS DE LA JUSTICE PÉNALE. DE QUOI ENRICHIR LA RÉFLEXION ET AMÉLIORER LES PRATIQUES.

Chaque année, quelque 90 000 mineurs sont pris en charge par la justice pénale. Dans 60 % des cas, pour les primo-délinquants et les infractions les moins graves, cela se traduit par un rappel à la loi, une obligation de réparation, de remboursement des dommages, un stage d'intérêt public. Pour les autres, il y a poursuite devant le juge des enfants ou le juge d'instruction. Des mesures éducatives sont alors prises (accompagnement par un éducateur, placement) ou des sanctions pénales (prison, amende, travaux d'intérêt général). Le nombre de condamnations est stable depuis trente ans, d'autant que l'ordonnance de 1945, basée sur l'affirmation qu'un mineur n'a pas la maturité d'un adulte et que sa personnalité est encore en construction, est toujours censée le protéger en donnant la priorité à l'éducatif. Encore faut-il valoriser les solutions permettant réellement la non-récidive. Or, les structures créées depuis vingt ans – centres éducatifs renforcés (1996), centres éducatifs fermés (2002), établissements pénitentiaires pour mineurs

(2007) – peinent à équilibrer sanction et éducation, y compris les centres éducatifs en milieu ouvert : l'ensemble du dispositif de prise en charge pénale des mineurs et des jeunes adultes penche vers plus de répressif et de sécuritaire.

### La jeunesse qu'on protège ou dont on se protège ?

Comment les principaux intéressés, les mineurs pris en charge, vivent-ils ce passage de leur vie ? Des chercheurs, sociologues, ethnologues, criminologues ont voulu interroger les institutions et leur fonctionnement à partir de leur parole et donc de ce qu'ils explicitent de leur vécu. La revue *Agora*, en collaboration avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) en témoigne dans une de ses dernières livraisons, présentant cinq de ces études dans un dossier opérant un basculement « *des institutions pénales de la jeunesse aux expériences juvéniles de la pénalité* ». L'objectif est d'échanger les savoirs, de croiser les perspectives et de mutualiser les pratiques, et c'est dans cet esprit que certains des contributeurs ont participé à une conférence-débat fin octobre à Paris, dans un amphi bondé d'autres acteurs de la justice pénale (juges, avocats, éducateurs,

psychiatres, étudiants qui se destinent à ces métiers) et en présence d'autres chercheurs travaillant sur ces questions.

La première étude, « *Sortir/demeurer en cellule* », explore les expériences paradoxales de la détention, moment éprouvant d'isolement mais parfois aussi opportunité de se réapproprier son destin grâce à ces moments de retour à soi dans un espace privé. La suivante, réalisée au Brésil, porte sur la place de la parole dans les milieux ouverts, et détaille dans quelle mesure l'échange verbal induit de la résistance ou de l'adhésion, en fonction de la maîtrise du langage de chaque jeune ou de sa trajectoire institutionnelle. Un troisième travail offre un éclairage inédit sur la fugue, à partir de ce qu'en disent une trentaine de filles prises en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse. Suit la chronique du parcours individuel de Pierre, un jeune de 15 ans, à travers toutes les étapes institutionnelles de son « déferlement ». La dernière étude revient sur les trajectoires sociojudiciaires et la sortie de la délinquance d'une quarantaine de jeunes mineurs. « *Les jeunes délinquants parlent, et cela permet de porter un autre regard sur eux car ils sont bien d'autres choses, et avant tout des jeunes avec des expériences très diverses* », souligne Alice

\* *Agora* n°77, 3<sup>e</sup> trimestre 2017 « Expériences juvéniles de la pénalité », Presses de Sciences Po/Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 17 euros. À retrouver sur [www.injep.fr](http://www.injep.fr) et [www.pressesdesciencespo.fr](http://www.pressesdesciencespo.fr)



Jaspert, anthropologue et criminologue, qui travaille sur les extrémismes et le radicalisme violent.

«Ces études tendent un miroir aux acteurs institutionnels, souligne Nicolas Sallée, professeur à l'université de Montréal, un des chercheurs qui a supervisé la publication. Leur parole s'inscrit parfois dans l'immédiateté, livre parfois des analyses plus structurées. À condition d'y accorder l'attention nécessaire, ces expériences mettent parfois en lumière certains angles morts des institutions, voire certains de leurs effets pervers.» À ce titre, l'article sur la fugue fait l'objet de nombreux commentaires. Les structures qui accueillent ces jeunes femmes leur demandent de respecter de nombreuses règles et parlent de rupture quand elles ne sont pas respectées. Cela va de l'interdiction de fumer à l'obligation de rentrer avant 19 heures. Pourtant, pour elles, fuguer n'est pas rompre avec une norme ou refuser le lien éducatif; c'est au contraire une façon, à un

**La délinquance est toujours le produit d'une trajectoire sociale et institutionnelle, avec une part de déterminé et une part de reconstruction possible en fonction des rencontres, des parcours, des moyens donnés à ces jeunes pour se construire un autre rapport à soi, aux autres.**

moment donné, d'assurer leur présence sociale au sein d'un groupe, d'une famille, donc aussi de penser à leur avenir. «*Elles parlent de départ, de parenthèse, d'une façon d'expérimenter une autre manière d'être soi*, explique Élise Lemercier, qui a réalisé cette enquête. *On sait le plus souvent où se rendent ces jeunes fugueuses, chez un parent, un ami. Elles défient l'institution. Parfois, même, elles préviennent qu'elles vont fuguer. C'est une question d'honneur, leur réponse d'adolescente à un regard pas toujours très bienveillant de l'institution. Elles la poussent à s'interroger sur ce qui, dans son fonctionnement, produit de la fugue.*» Un éducateur confirme: «Pour des raisons de responsabilité juridique, un signalement au commissariat est obligatoire, mais ce n'est pas toujours la bonne solution du point de vue éducatif, et il nous arrive parfois de faire preuve de plus de souplesse...».

Des détails sur le parcours de Pierre suscitent les mêmes réactions: à plusieurs ...

... reprises, sa mère est prise en défaut par les institutions, parce que le temps de la justice n'est pas celui d'une vie difficile à gérer, et qu'elle n'a pas pu se rendre à plusieurs convocations. «*Il arrive que la justice, par ses lenteurs ou ses rigidités, produise ou amplifie des ruptures*, rappelle Anaïs Vrain, secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature, qui fut juge des enfants de 2012 à 2015 dans le Nord. *Les institutions sont peu réceptives à la notion de parcours de vie, à la réalité sociale. Elles ne prennent pas toujours le temps de remettre en perspective la trajectoire de chaque jeune. D'où l'importance de développer une culture commune à tous les acteurs, chercheurs en sciences sociales, éducateurs, psychologues, magistrats, avocats.*»

#### Garantir d'autres trajectoires sociales

La délinquance est toujours le produit d'une trajectoire sociale et institutionnelle, avec une part de déterminé et une part de reconstruction possible en fonction des rencontres, des parcours, des moyens donnés à ces jeunes pour se construire un autre rapport à soi, aux autres, dans des espaces ou leur corps et leur esprit sont réellement ou symboliquement surveillés et leur sort suspendu à des décisions judiciaires. On comprend que la tâche soit d'ampleur, d'autant que les moyens ne sont pas toujours au rendez-vous, comme le souligne une éducatrice en milieu ouvert en Seine-Saint-Denis : «*On me demande des rapports comptables, mais je veux travailler dans le qualitatif, l'éducatif! Nous n'avons plus l'impression que les politiques croient dans le milieu ouvert, dans sa vocation à travailler sur la prévention, l'éducatif, la formation, la réinsertion.*»

Les effets de l'incarcération sont pourtant connus et décuplés pour les jeunes : fragilisation des liens familiaux, isolement, augmentation de l'angoisse, exacerbation de la violence et des tensions, socialisation dans un milieu criminogène... Pourtant, au 1<sup>er</sup> juin 2017, il y avait 851 mineurs détenus en France, un chiffre jamais atteint depuis quinze ans, en augmentation de 16,2 % en un an. En réponse à la saturation des centres éducatifs fermés, une vingtaine de nouveaux centres devraient être construits – et dotés de centaines de postes, alors qu'ils sont jugés coûteux et inopérants du point de vue éducatif. Les centres ouverts, eux, devraient se voir dotés de 40 postes supplémentaires en 2018... ▶

Valérie GÉRAUD



THIERRY BORDAS / MAXPPP

# Une justice plus accessible ?

UNE RÉFORME POURRAIT RÉORGANISER L'ACCÈS À LA JUSTICE, AVEC UN GUICHET UNIQUE PAR DÉPARTEMENT. DANS LES FAITS...

Le fonctionnement de la justice française, extrêmement complexe, devrait une nouvelle fois être remis à plat dans les mois à venir. L'idée récurrente d'un guichet unique – sans doute à l'échelon départemental, autour des actuels tribunaux de grande instance – qui permettrait aux usagers/justiciables un accès plus facile et plus visible a les faveurs du président Macron. Cette réorganisation n'apparaît en revanche pas comme la solution miracle pour le syndicat Cgt des Chancelleries et des Services judiciaires, comme l'explique un de ses secrétaires nationaux, Henri-Ferréol Billy : «*Cette réforme est censée simplifier l'accès à la justice pour les usagers par une harmonisation et une mutualisation des moyens. Elle devrait pourtant se solder par la suppression de certains sites, y compris de tribunaux d'instances, et donc par un éloignement accru de l'accès à la justice pour certains. Quant aux agents (greffiers, cadres administratifs et techniques, soit 21 000 salariés), ils pourraient se voir imposer des mutations et des réorganisations sans création de postes, voire avec des suppressions pour cause de mutualisation des moyens, alors que nous ne cessons de dénoncer la dégradation de nos conditions de travail. Tous les services sont saturés malgré le recours aux précaires et aux contractuels. Le Chsct a mis en œuvre une procédure d'alerte soutenue par les médecins et inspecteurs du travail. Les réformes s'imposent sans que nous soyons vraiment consultés sur nos problèmes et nos revendications. Pour nous, une vraie justice du XXI<sup>e</sup> siècle devrait s'appuyer sur le développement des compétences des agents et une réaffirmation de nos missions, qui devraient en particulier être centrées sur un meilleur accompagnement des usagers dans leurs démarches, et des moyens plus conséquents, seule solution pour réduire les délais de traitement des dossiers.*» V. G. ▶

## PENSÉE SCIENCE SANS CONSCIENCE



Comme le fast-food, la fast-science, c'est vite fait, pas bon et pas très digeste! Une économie spéculative – avec ses bulles et ses krachs – s'est emparée de la recherche scientifique : les chercheurs doivent intéresser des « partenaires » industriels, participer aux jeux guerriers de l'économie compétitive. Conformisme, compétitivité, opportunisme et flexibilité: c'est la formule de l'excellence. Mais comment poser publiquement la question d'un désastre lorsque l'on ne veut pas que le public perde confiance en «sa» science? Les mots d'ordre comme «Sauvons la recherche» font consensus, alors qu'ils ne posent pas la bonne question: «Mais de quoi faut-il la sauver?» Ce livre montre que les chercheurs doivent cesser de se prendre pour le « *cerveau pensant, rationnel, de l'humanité* », refuser que leur expertise serve à faire taire l'inquiétude de l'opinion, à propager la croyance en un progrès scientifique inéluctable capable de résoudre les grands problèmes de société. Et qu'ils auraient avantage à nouer des liens avec un public potentiellement intelligent et curieux, c'est-à-dire aussi à produire des savoirs dignes de cette ambition.

Isabelle Stengers, Thierry Drumm, **UNE AUTRE SCIENCE EST POSSIBLE! MANIFESTE POUR UN RALEMENTISSEMENT DES SCIENCES**, LA DÉCOUVERTE, 2013, 200 PAGES, 16,50 EUROS.



## PHILOSOPHIE DE L'AMOUR COMME POLITIQUE

Le projet littéraire de Carolin Emcke n'a pas d'équivalent en France : il s'agit d'articuler journalisme et philosophie. Les enjeux fondamentaux liés au devenir de la démocratie dans la globalisation, à la guerre et aux droits civiques sont restitués au plus près de l'expérience, parfois sur la ligne de front elle-même. Ce point de vue original confère un ton militant, mais jamais dogmatique, à ce livre. La haine n'y est pas envisagée comme une abstraction mais comme une possibilité ouverte par la modernité et à laquelle cette même modernité permet de répliquer. *L'amor mundi* revendiqué par Carolin Emcke se confronte à la réalité de l'extrême qu'elle a observée sur divers théâtres d'opération (Kosovo, Liban, Irak, etc.). L'alliance entre le sérieux habermassien et la lucidité d'une femme qui a regardé la guerre en face n'est pas habituelle dans notre pays.

Carolin Emcke, **CONTRE LA HAINE. PLAIDOYER POUR L'IMPUR**, SEUIL, 2017, 224 PAGES, 17 EUROS.

## DOMICILE MAISONS D'AUTRES

Sept aides à domicile racontent ce qui les a amenées à choisir les métiers du soin et de la relation à l'autre. Elles décrivent le quotidien de leur activité, leur rapport à l'intimité et au corps de l'autre, à la maladie, à la mort, mais aussi leur manière d'entrer en relation et de créer la confiance avec le patient et, au-delà, avec son aidant ou sa famille. Après la publication, en septembre 2016, du livre *Des vies (presque) ordinaires* de Blandine Bricka (en partenariat avec la Macif), consacré aux aidants familiaux, cet ouvrage, comme un second volet, donne la parole aux aides à domicile, un métier trop méconnu et pourtant vital et central pour des centaines de milliers de familles et pour l'ensemble de la société française.

Blandine Bricka, **UN MÉTIER (PRESQUE) ORDINAIRE. PAROLES D'AIDES À DOMICILE**, L'ATELIER, 2017, 156 PAGES, 13 EUROS.

## QUOTIDIENNES VUES DU BOULOT

Raconter le travail, tel qu'il est vécu aujourd'hui, et comme vous ne l'avez jamais vu, c'est le pari de ce livre. On plonge dans le travail quotidien comme dans une aventure. Il n'est pas seulement question de métiers, mais bien de raconter notre société. Des textes structurés en récits tour à tour tendus, romanesques, surprenants, spectaculaires, offrent une radiographie précieuse de notre société. D'un récit à l'autre, on découvre une infirmière qui, le soir des attentats parisiens, tandis qu'une de ses patientes est en train de mourir, doit assister une femme enceinte en train d'accoucher dans sa voiture ; une avocate qui hésite à demander la libération conditionnelle de son client, sachant que, si elle l'obtient, il se suicidera... Des liens se tissent. D'un récit à l'autre, le lecteur se laisse surprendre, enchanter, déranger parfois, sans jamais rester indifférent.

Patrice Bride, Pierre Madiot, **VOUS FAITES QUOI DANS LA VIE?**, L'ATELIER, 2017, 173 PAGES, 16 EUROS.

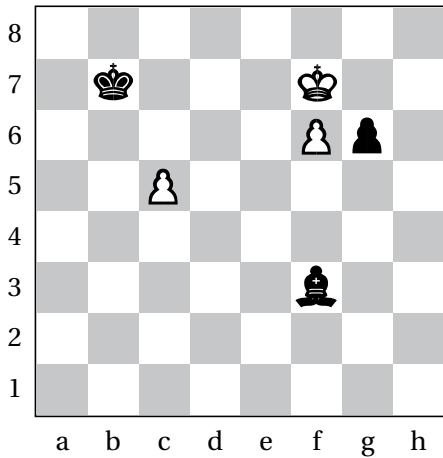
## ROMAN EFFETS DE ROBES

Une avocate spécialisée en droit du travail reçoit ses clients, elle écoute leurs récits sincères ou mensongers, empreints de colère, d'effroi ou de panique, puis s'engage à leurs côtés. Lorsqu'ils évoquent le monde de l'entreprise, telles des quilles sur le point de chuter, elle reconstruit, reformule et réclame en justice ce qui peut l'être. Mais cette juriste est singulière, son regard aiguisé et pragmatique se modifie une fois la porte de son bureau refermée. Le soir venu, à son tour elle devient la cliente d'un autre, une inconnue en quête d'un regard, d'un service ou d'une idée, d'un commerce ou d'un brin de liberté, de quoi changer le cours de l'instant, célébrer l'optimisme. Elle s'affaire à débusquer ce qui pourrait l'amener à se révéler tout à fait, bien au-delà de la robe noire. Ainsi la narratrice emporte-t-elle le lecteur vers d'autres échappées. La romancière, elle-même avocate en droit du travail, conjugue ici la réalité de son monde avec celui dont elle revendique, de livre en livre, la fantaisie salvatrice.

Cécile Reyboz, **CLIENTÈLE**, ACTES SUD, 2018, 208 PAGES, 19 EUROS.

## Tactique

Étude de A. Wotawa, 1937. Les blancs jouent et gagnent.



### On parle chiffon

«*T'es un gitan, tu te mets un nez rouge et t'auras l'air d'un clown!*»

La Coupe du monde aura été bousculée par un évènement insolite mais qui n'est pas rare dans les compétitions échiquéennes. À Tbilissi, en Géorgie, c'est la fin de l'été et il fait doux, chaud même. Les participants arborent des tee-shirts bariolés avec parfois des messages amusants. Au troisième tour, après avoir éliminé en match de deux parties Akopian et Anand (5 fois champion du monde), le grand maître canadien Anton Kovalyov arrive en bermuda pour disputer sa partie. Il tombe sur Zurab

Azmaiparashvili, vice-président de la Fédération internationale des échecs et président de la Fédération géorgienne des échecs. Quelques minutes avant de disputer l'une des plus importantes parties de sa carrière, le jeune homme de 25 ans se retrouve embarqué dans une discussion autour de son vêtement. «*T'es un gitan!*» lui lance alors Zurab Azmaiparashvili. «*Tu te mets un nez rouge et t'auras l'air d'un clown!*» aurait-il ajouté. Azmaiparashvili n'a pas reconnu avoir dit cela ; il précise qu'il a dit : «*Tu ressembles à un gitan.*» Peu importe, se faire souffler dans les bronches quelques minutes avant de disputer une partie d'échecs, n'est pas vraiment inspirant. Le large bermuda à carreaux qui lui descendait jusqu'au genou n'était pas très élégant, c'est vrai. Mais il avait porté d'autres bermudas semblables pendant les quatre parties précédentes et personne ne lui avait rien dit. D'ailleurs, le code vestimentaire de la Fide indique seulement que l'apparence du joueur doit être digne et qu'elle doit respecter le jeu, les spectateurs, les sponsors... La grande majorité des joueurs ne jouent pas dans des palaces et des grands hôtels, ils sont généralement agglutinés dans des gymnases ou des salles des fêtes. Ils n'ont donc pas l'habitude de venir en chemise et en veste. Choqué par la dispute, Anton Kovalyov a quitté la salle de jeu. Il est retourné à l'hôtel, a fait ses bagages et est rentré au Canada. Il n'a pas touché la somme d'argent qu'il a gagné en battant Akopian et Anand. La Fide impose des règles, c'est normal et acceptable. Mais celles-ci doivent être claires et compréhensibles. En février 2017, cette même fédération, qui décidément aime les chiffons, a organisé le championnat du monde féminin à Téhéran. Sous peine d'être accompagnée au commissariat de police, toutes les participantes étaient obligées de porter le voile pendant les parties ! Avant cet incident, l'Indien Viswanathan Anand, 5 fois champion du monde, s'était incliné face au « clown ».

### Anand V. (2794)–Kovalyov A. (2649)

Coupe du monde, (2<sup>e</sup> tour, 1<sup>er</sup> partie), Tbilissi, Géorgie, 2017. Défense Sicilienne

1.e4 c5 2.Cf3 d6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cf6 5.Cc3 a6 6.h3 e5 7.Cb3 Fe6 8.Fe3 h5 9.Fe2 Cbd7 10.0–0 Tc8 11.Dd2 b5 12.Tfd1 Cb6 13.Fxb6 Dxb6 14.a4 b4 15.Cd5 Cxd5 16.exd5 Fd7 17.a5 Db7 18.De3 Fe7 19.Db6 Dxb6

20.axb6 Tb8 21.Txa6 Fd8 22.b7 Re7

(VOIR DIAGRAMME) 23.Cc5? (23.Cd4!?)

exd4 24.Txd4 Txb7 25.Te4+ Rf6 ((25... Rf8 26.Ta8+)) 26.Txd6+ avec beaucoup de jeu pour la pièce) 23...dxc5 24.d6+

Rf6 25.Ff3 Rf5! 26.Fd5 e4 27.Te1 Ff6

28.Fxe4+ Rg5 29.Ta5 Fxb2 30.Txc5+

Rf6 31.Te3 g6 32.Tf3+ Re6 33.Td3 Thd8

34.Ta5 f5 35.Ff3 Fc3 36.h4 Rf6 37.g3 f4

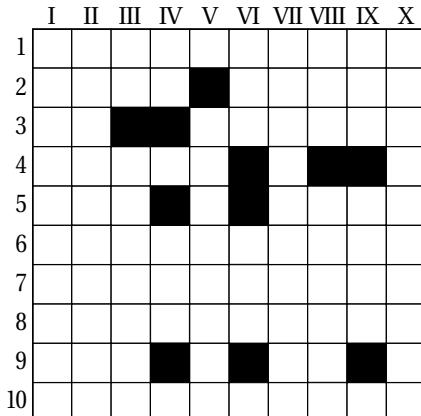
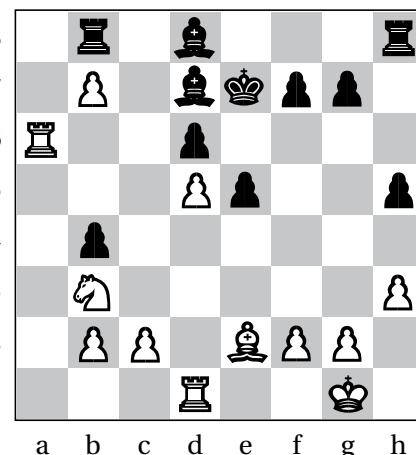
38.Fe4 Ff5! 39.Fxf5 gxf5 (les noirs ont

digéré la pièce. Les pions b et d sont très affaiblis.) 40.Tb5 Re6 41.Rf1 Td7 42.gxf4

Tbxh7 43.Te3+ Rf6 (Anand abandonne,

par exemple : 44.Txb7 Txb7 45.Re2 Td7

46.Td3 Re6+) 0–1



### HORIZONTALEMENT

1. Désaltère. – 2. En aucun cas une insulte pour le boucholeur. Souvent fait main. – 3. Début de dodécaphonisme. Le gentil petit monstre de Spielberg a réussi à lui téléphoner. – 4. En dessous de tout. – 5. Déplaça. Installé. – 6. De la vieille maison d'Autriche. – 7. Propulsai. – 8. Triglochine, bien que rare. – 9. En pleine libido. Points opposés. – 10. Parties cul.

### VERTICALEMENT

1. Victime d'un ultime atome. – 2. Versus et en latin. – 3. Acteur ou Bouddha, selon l'accent. Parti séditieux. – 4. Axe important. Au cœur de chacun. – 5. Compagnie romaine. – 6. C'est le Pérou. À régler. – 7. Mise en examen, elle aussi. – 8. Héros national tchèque. Titre parfois convoité. – 9. Égalité ! A un peu moins Hariri ces derniers temps. – 10. Spécialistes des gros tubes.

### SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Raftachit. – 2. Action. – 3. Do. Maisons. – 4. Ifafa. – 5. Ola. Cousu. – 6. Archiducal. – 7. Cataapultai. – 8. Th-Casse. – 9. Ille. EO – 10. Fondements. Verticallement : 1. Radiacif. – 2. A contac. – 3. Fo (ou F6). Facion. – 4. RN Hac. – 5. Rd6! (menace 6.Jf7, 4...Rb6? 5.C7 Fb7 6.Rd8 Fg4 7.Jf7+) 4.C6+! Fxc6+ (4...Rb6? 5.C7 Fh5 6.Rd8 Fg4 Fb5 (prises : 3...Bg2 4.C6+ Rb6 5.C7 Fh5 6.Rd8 Fg4 Fx7 7.Rxg5=)) 5...Rb3 6.Rxg5= 2...Ff7 3.Rd7! 3.C6+ Fxc6+ 4.Rf6 F4 5.Rf5 (5...Jf3+ 6.Rf5 2.Rd6! (injeter est : 2.Rd7 à cause de : 2...g5 3.Rd6 (forcer pour empêcher f7 suivi de la promotion), 2.Rd6 pour empêcher f7 suivi de la promotion), 1.Rf7! (le seul coup pour l'emporter), 1...Ff5 de déferle, par exemple : 6...g5 (6...Fb5? il n'y a plus 5.Rd6! (menace 6.Jf7, 4...Rb6? 5.C7 Fb7 6.Rd8 Fg4 7.Jf7+) 4.C6+! Fxc6+ (4...Rb6? 5.C7 Fh5 6.Rd8 Fg4 Fb5 (prises : 3...Bg2 4.C6+ Rb6 5.C7 Fh5 6.Rd8 Fg4 Fx7 7.Rxg5=)) 5...Rb3 6.Rxg5= 2...Ff7 3.Rd7! 7.Rxg8 g4 8.Jf7 g3 Jf8 Dg2 J0.Dg7+++) 1–0)

### SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1.Rf7! (le seul coup pour l'emporter), 1...Ff5 de déferle, par exemple : 6...g5 (6...Fb5? il n'y a plus 5.Rd6! (menace 6.Jf7, 4...Rb6? 5.C7 Fb7 6.Rd8 Fg4 7.Jf7+) 4.C6+! Fxc6+ (4...Rb6? 5.C7 Fh5 6.Rd8 Fg4 Fb5 (prises : 3...Bg2 4.C6+ Rb6 5.C7 Fh5 6.Rd8 Fg4 Fx7 7.Rxg5=)) 5...Rb3 6.Rxg5= 2...Ff7 3.Rd7! 3.C6+ Fxc6+ 4.Rf6 F4 5.Rf5 (5...Jf3+ 6.Rf5 2.Rd6! (injeter est : 2.Rd7 à cause de : 2...g5 3.Rd6 (forcer pour empêcher f7 suivi de la promotion), 1.Rf7! (le seul coup pour l'emporter), 1...Ff5 de déferle, par exemple : 6...g5 (6...Fb5? il n'y a plus 5.Rd6! (menace 6.Jf7, 4...Rb6? 5.C7 Fb7 6.Rd8 Fg4 7.Jf7+) 4.C6+! Fxc6+ (4...Rb6? 5.C7 Fh5 6.Rd8 Fg4 Fb5 (prises : 3...Bg2 4.C6+ Rb6 5.C7 Fh5 6.Rd8 Fg4 Fx7 7.Rxg5=)) 5...Rb3 6.Rxg5= 2...Ff7 3.Rd7! 7.Rxg8 g4 8.Jf7 g3 Jf8 Dg2 J0.Dg7+++) 1–0)



N°1 DE L'APPART-HÔTEL EN FRANCE

## COMITÉS D'ENTREPRISES & ASSOCIATIONS



# COMMENT RÉSERVER VOTRE SÉJOUR ?

- 1** **Réservation exclusivement par appartcity.com**
- 2** Choisissez votre Appart'City dans liste et cliquez sur **RECHERCHER**
- 3** Tapez **UGICT18** dans **code Promo** puis réservez
- 4** **OFFRE CE !** Cliquez sur « Voir Détail » et Remplir la Fiche renseignement pour votre réservation

Appart'City,

*C'est Easy !*

**appartcity.com**

---

# Le soleil éclaire maintenant le jour et la nuit



Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.

Premier acteur du solaire en France, ENGIE développe des solutions plus respectueuses de l'environnement pour favoriser **la transition énergétique**.

---

[engie.com](http://engie.com)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !